



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

## Première Commission

5<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 10 octobre 2014, à 10 heures

New York

*Président :* M. Rattray..... (Jamaïque)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

### Points 87 à 104 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**M. van der Kwast** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir commencé à l'heure, ce qui est un bon exercice pour chacun d'entre nous, dans l'optique d'accroître l'efficacité de l'ONU.

Qu'il me soit d'emblée permis de vous féliciter de votre accession à la présidence et de vous assurer du plein appui de ma délégation. Nous vous remercions de tous vos efforts de communication, notamment dans le cadre des consultations que vous avez convoquées à Genève, et de la transparence avec laquelle le Bureau et vous-même avez organisé nos travaux jusqu'à présent.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/69/PV.2), à laquelle nous souhaiterions ajouter les remarques suivantes.

Les Pays-Bas considèrent qu'il est très positif que 121 États aient signé à ce jour le Traité sur le commerce des armes, et que 53 États l'aient déjà ratifié,

ce qui permettra l'entrée en vigueur d'ici à Noël de ce Traité historique, qui établit la norme en matière de réglementation du commerce international des armes classiques. Les Pays-Bas, quant à eux, ont presque terminé leur propre processus de ratification et pensent être en mesure d'achever cette procédure dans les meilleurs délais.

Nous voudrions remercier le Mexique de son excellente conduite des travaux préparatoires à la première réunion des États parties. Nous avons beaucoup progressé au cours de la première réunion préparatoire et nous nous réjouissons de retourner au Mexique pour la Réunion des États parties proprement dite. Nous espérons que d'autres progrès pourront être faits lors de la deuxième réunion préparatoire qui aura lieu à Berlin, notamment en ce qui concerne notre feuille de route en vue de la première réunion des États parties.

Les Pays-Bas souscrivent pleinement à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous considérons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel sur lequel pourra se poursuivre le désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP et un important élément du développement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-56432(F)



Document adapté

Merci de recycler



continu des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous continuerons de promouvoir la pleine mise en œuvre du plan d'action de 2010, qui constitue notre feuille de route commune en vue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Nous partageons toutefois la préoccupation exprimée par de nombreux orateurs quant au retard accusé par la mise en œuvre des mesures prises au titre du pilier du désarmement nucléaire. Nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui affirment que la situation stratégique internationale est une raison de mettre fin aux efforts de désarmement nucléaire. Même en ces temps troublés, nous devons redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente et faire des progrès dans ce domaine. Nous attendons donc avec intérêt la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires l'année prochaine, déterminés à travailler avec tous les États pour que cette Conférence soit menée à bien et aboutisse à un document final de poids. Avec nos partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, nous avons déposé 12 documents de travail et nous formulerons d'autres propositions concrètes à titre de contribution à l'aboutissement satisfaisant de la Conférence.

La question des conséquences humanitaires des armes nucléaires sera de nouveau examinée à la Conférence de Vienne en décembre. Pour nous, les conséquences humanitaires d'une explosion nucléaire sous-tendent tous les efforts déployés pour la cause du désarmement nucléaire. Nous ne pouvons toutefois pas ignorer la dimension de ce débat liée à la sécurité. À cet égard, nous espérons que la Conférence de Vienne contribuera aux bons résultats de la Conférence d'examen du TNP.

L'engagement et la conclusion de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires restent une priorité pour les Pays-Bas. À cet égard, nous nous félicitons des deux réunions positives du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, auquel participe un expert néerlandais. Nous espérons que les travaux de ce groupe pourront contribuer efficacement au lancement rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le Sommet sur la sécurité nucléaire organisé en mars aux Pays-Bas a engendré des résultats non négligeables en ce qui concerne la réduction de quantité de matières nucléaires civiles dans le monde, le renforcement de la sécurité de ces matières et des sources radioactives et l'amélioration de la coopération internationale. L'une des tâches restantes va être de renforcer encore la sécurité de toutes les matières nucléaires, civiles et militaires, et de mettre sur pied un solide dispositif de sécurité nucléaire pour les années à venir. Nous attendons avec intérêt le sommet final, prévu à Chicago.

S'agissant de la Syrie, la communauté internationale a, l'année dernière, pris des mesures diligentes pour détruire les stocks d'armes chimiques déclarés de la Syrie. La Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, sous la direction de la Représentante spéciale, notre compatriote M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, a œuvré avec efficacité pour mener à son terme le démantèlement irréversible du programme d'armes chimiques syrien. Nous considérons qu'il s'agit également d'un succès pour la diplomatie internationale et l'ONU. Toutefois, le deuxième rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne présente des éléments de preuve convaincants démontrant que des produits chimiques toxiques ont été systématiquement utilisés depuis avril dernier. D'après le rapport, des hélicoptères ont été utilisés dans le cadre de l'emploi de ces produits chimiques, moyens que seul le régime syrien possède. Les Pays-Bas condamnent dans les termes les plus énergiques l'emploi d'armes chimiques par le régime syrien contre sa population. La Syrie doit faire le nécessaire pour que son programme d'armes chimiques soit démantelé complètement et de façon irréversible.

Aujourd'hui, les armes légères et de petit calibre demeurent responsables de la majorité des victimes de l'emploi d'armes dans le monde. Dans les faits, elles sont toujours les véritables armes de destruction massive. Malgré le succès de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en mai, nous ne devons pas perdre de vue l'importance de la mise en œuvre du Programme d'action. Il reste encore beaucoup de travail à faire

concernant le traçage et la localisation ainsi que pour établir de solides liens avec le Traité sur le commerce des armes.

La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction était déjà et demeure un cas exemplaire de réussite. À la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, à Maputo cette année, tous les États parties ont accepté de prendre l'engagement politique d'éliminer la totalité des mines antipersonnel d'ici à 2025, et de venir ainsi à bout, concrètement et une fois pour toutes, de la menace que représentent ces armes terribles. Nous devons dorénavant œuvrer de concert afin d'aider les pays dans lesquels se trouvent des champs de mines à tenir cet engagement.

En 2015, la première conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions se tiendra à Dubrovnik, en Croatie. L'universalisation de cette Convention et le renforcement des normes pertinentes sont les principaux obstacles encore à franchir s'agissant de ce traité, qui est un succès. Nous appelons donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cette Convention.

La Conférence du désarmement et la Première Commission accordent depuis longtemps beaucoup d'attention à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les débats tenus récemment à la Conférence du désarmement ont une nouvelle fois souligné qu'il s'agissait d'un grave problème nécessitant une solution rapide car de plus en plus d'acteurs mènent des activités dans l'espace. Les Pays-Bas considèrent que, à long terme, un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace présente des avantages. Cependant, la négociation d'un traité prend du temps. Même si nous pensons qu'il faut agir maintenant, nous sommes d'avis également que le code de conduite proposé par l'Union européenne pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, qui recueille une large adhésion, doit, pour le moment, nous servir de point de départ puisqu'il peut être appliqué immédiatement. Nous continuerons de développer ces différents éléments dans le cadre des débats thématiques.

**M. Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission. La délégation brésilienne réaffirme sa pleine confiance en votre leadership en tant que Représentant permanent du pays

frère de la Jamaïque. Je saisis par ailleurs cette occasion pour remercier M<sup>me</sup> Angela Kane de ses remarques liminaires (voir A/C.1/69/PV.2) et pour la féliciter de son travail.

Le Brésil s'associe à la déclaration faite par le représentant du Mexique au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/69/PV.2), ainsi qu'à celle qui sera faite par le représentant du Costa Rica au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Brésil estime depuis longtemps que la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) souffre d'un déséquilibre fondamental. S'il est vrai que nous avons bien progressé s'agissant des objectifs de non-prolifération, nous ne pouvons pas en dire autant des engagements relatifs au désarmement. Leur non-respect par les États dotés d'armes nucléaires nuit à l'intégrité du régime du TNP et compromet les progrès accomplis sur le front de la non-prolifération. Pour garantir le succès de la Conférence d'examen de 2015, les États dotés d'armes nucléaires doivent clairement s'engager de façon concrète et sans équivoque à faire des progrès. Pour que la Conférence d'examen soit utile, elle doit non seulement réaffirmer les engagements relatifs au désarmement nucléaire contractés à l'issue des Conférences d'examen de 2000 et 2010, mais également s'en inspirer en proposant de nouveaux objectifs concrets pour les cinq années à venir.

Comme l'ont souligné les Conférences d'Oslo et de Nayarit, les armes nucléaires frappent sans discrimination et ont des effets dévastateurs à long terme, principalement sur les civils, ce qui les rend incompatibles avec le droit international et le droit international humanitaire. Leur élimination est donc un impératif éthique, mais également une obligation juridique. Le Brésil félicite le Gouvernement autrichien d'avoir pris la décision d'accueillir la troisième Conférence sur la question, et exhorte activement les États dotés d'armes nucléaires à y participer.

À l'approche de la Conférence d'examen de 2015, la communauté internationale doit en profiter pour envisager attentivement ce à quoi devrait ressembler une feuille de route concrète pour le désarmement nucléaire, et dans quel délai elle pourrait être mise en œuvre. À cet égard, nous attirons l'attention sur le document de travail présenté par la Coalition pour un nouvel ordre du jour à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015, qui est destiné à lancer le

débat sur la voie à suivre pour parvenir à un engagement clair, multilatéral et juridiquement contraignant de la part de tous les États à réaliser l'objectif du désarmement nucléaire, assorti de repères et d'échéances clairement définis. Pour le Brésil, cet engagement doit mener à l'élaboration d'un ensemble complet d'interdictions, dont celles de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, de la possession, de l'accumulation, de la détention, de la mise à l'essai, de l'emploi et du transfert de ces armes, et à la prévision de leur élimination totale.

Nous exprimons notre frustration face à l'incapacité affichée jusqu'alors d'organiser une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Le Brésil estime que le succès de la tenue de cette conférence constitue une composante essentielle du TNP et du cycle d'examen en cours. Nous sommes d'avis que cette conférence peut s'avérer utile pour établir la confiance entre les États de la région. En tant que membre du traité portant création de la première zone dénucléarisée dans une zone densément peuplée de la planète, le Traité de Tlatelolco, le Brésil est prêt à continuer de contribuer aux efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires à travers le monde.

Le Brésil et l'Argentine ont mis au point un modèle réussi de coopération régionale et de renforcement de la confiance, à savoir l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. Nous pensons que l'Agence peut servir de source d'inspiration à nos partenaires du Moyen-Orient et d'ailleurs qui aspirent à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Pour prouver son attachement à la promotion de zones exemptes d'armes nucléaires et, en définitive, à l'objectif consistant à débarrasser le monde de ces armes, le Brésil, de concert avec la Nouvelle-Zélande, présentera à la présente session le projet de résolution intitulé « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ».

Le Brésil attache la plus grande importance à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous tenons à rappeler qu'il est nécessaire de sortir de l'impasse qui l'empêche depuis 18 ans de mener à bien ses activités de fond. Le désarmement nucléaire complet, vérifiable et irréversible doit demeurer une priorité mondiale et se traduire par des mesures décisives et concrètes, de même que par le lancement de négociations sur un instrument global et juridiquement

contraignant interdisant les armes nucléaires. Le Brésil est d'avis que ces négociations doivent se dérouler dans le cadre du système multilatéral existant, soit à la Conférence du désarmement, ou, si cela n'est pas possible, à l'Assemblée générale.

Le lancement de négociations multilatérales sur une convention sur le désarmement nucléaire rendrait inutile l'examen des mesures provisoires à la Conférence du désarmement, telles qu'un traité sur les matières fissiles ou sur les garanties de sécurité négatives. Il nous resterait toutefois la question de la négociation d'un traité sur le déploiement d'armes dans l'espace. Nous nous félicitons de la présentation par la Russie et la Chine d'une proposition révisée d'un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui constitue une excellente base pour entamer des discussions sur la question. La militarisation de l'espace extra-atmosphérique est en cours, c'est indéniable. Or, en tant que pays en développement disposant d'un programme spatial à des fins pacifiques, le Brésil attache une grande priorité à l'objectif consistant à préserver l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques. À cet égard, le Brésil se joint à d'autres délégations pour présenter le projet de résolution intitulé « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ».

Le Brésil regrette profondément que, près de deux décennies après l'achèvement des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), aucune perspective ne soit encore en vue quant à son entrée en vigueur, ce qui ne fait que démontrer le manque d'efficacité de la démarche progressive. Les négociations sur une convention générale relative au désarmement nucléaire n'ayant pas débuté, le Brésil exhorte à nouveau tous les pays qui n'ont pas encore adhéré au TICE, en particulier les pays visés à l'annexe 2, à le faire de toute urgence.

Je tiens à réaffirmer l'attachement inébranlable du Brésil à la mise en œuvre efficace et efficiente du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Au cours de l'année écoulée, deux questions ont dominé le programme relatif aux garanties de l'AIEA, à savoir la mise au point de ce qu'on appelle le concept d'application des garanties au niveau de l'État et le déroulement des négociations visant à résoudre les problèmes liés au programme nucléaire iranien.

S'agissant du concept d'application des garanties au niveau de l'État, le Brésil tient à féliciter le Secrétariat de l'AIEA pour la manière dont il a dirigé l'élaboration du document additionnel requis par la Conférence générale de l'AIEA, une étape très importante dans la mise au point du concept. Un processus de consultations et de réunions techniques sans précédent entre le Secrétariat et les États Membres a eu lieu cette année, et a insufflé une nouvelle dynamique encourageante dans la manière dont sont traitées les questions relatives aux garanties à l'Agence. Les discussions ont en fait donné lieu à une plus grande responsabilisation et à une meilleure transparence de la part du Secrétariat et à une participation plus étroite des États Membres à l'élaboration des projets de politiques nouvelles.

Pour ce qui est des négociations sur le programme nucléaire iranien, le Brésil estime qu'il n'existe d'autre choix qu'une solution politique et négociée à la question. Nous devons tous nous employer à préserver le climat positif de novembre dernier, qui avait permis la conclusion d'accords, aussi bien au sein de l'AIEA qu'avec les P5+1. Nous appelons une fois encore toutes les parties à demeurer attachées à une solution globale à long terme à la question de l'application des garanties de l'AIEA en Iran, et à leur normalisation.

La communauté internationale doit s'engager définitivement à éliminer les risques et les menaces dus à l'utilisation potentiellement destructrice de l'énergie nucléaire. Pour cela, il faut donc empêcher les terroristes ou d'autres acteurs non autorisés d'avoir accès aux dispositifs, matières et installations nucléaires. Comme l'a souligné le Brésil lors du Sommet sur la sécurité nucléaire qui a eu lieu au début de l'année aux Pays-Bas, ce ne sont pas les installations nucléaires civiles, mais les bombes atomiques qui représentent le plus grand risque pour la sécurité de nos sociétés. Le moyen le plus efficace de réduire le risque que des acteurs non étatiques utilisent l'énergie nucléaire à des fins de destruction consiste à éliminer totalement les arsenaux nucléaires. Ces préoccupations ont conduit le Brésil et 14 autres pays à présenter, lors du Sommet sur la sécurité nucléaire, une déclaration intitulée « Dans une plus grande sécurité : une approche globale de la sécurité nucléaire ».

Le Brésil suit de très près les progrès réalisés dans la destruction des armes chimiques syriennes, et s'est félicité de l'annonce selon laquelle la destruction de tous les produits chimiques de la catégorie 1 déclarés par la Syrie avait été vérifiée. Cette avancée historique

renforce le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques comme entité exemplaire pour promouvoir l'instauration d'un monde exempt d'armes de destruction massive. Nous espérons que ces avancées positives contribueront à l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, en particulier au Moyen-Orient. Le Brésil est également profondément inquiet face à l'éventualité que des produits chimiques toxiques, et notamment le chlore, soient utilisés comme armes contre la population syrienne.

Le Brésil estime que 40 ans après son adoption, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB) reste un instrument fragile. Il est clair que les mécanismes à disposition de la CIAB ne suffisent pas à promouvoir la confiance et à renforcer la coopération internationale dans le domaine des activités biologiques pacifiques. Nous sommes disposés à relancer les négociations en vue de mettre en place un régime de vérification efficace et juridiquement contraignant, sur la base d'un protocole négocié par les États parties, aux fins d'une mise en œuvre universelle. Les États parties ne doivent ménager aucun effort pour empêcher toute action ou décision de la CIAB qui érigerait des obstacles inutiles pour les pays en développement, en particulier en ce qui concerne les avancées scientifiques et le transfert de technologie.

S'agissant des armes classiques, la communauté internationale a franchi une étape historique. Le Brésil félicite les 53 signataires du Traité sur le commerce des armes d'avoir déposé leurs instruments de ratification. Le processus de ratification est en cours au Brésil, et nous espérons que le Traité sera examiné par le nouveau Parlement élu durant le premier trimestre de 2015. Le Brésil participe, en tant que signataire du Traité, au processus préparatoire de la première conférence des États parties. Nous encourageons tous les pays qui n'ont pas encore signé le Traité, en particulier les principaux producteurs et exportateurs d'armes classiques, à envisager d'y adhérer au plus vite.

Au cours de la présente session, le Brésil continuera de prendre part et de fournir un appui aux initiatives qui, tout en protégeant la libre circulation de l'information et le droit au respect de la vie privée, visent à améliorer les normes et principes multilatéraux relatifs aux technologies de l'information et des

communications, notamment en ce qui concerne les questions de gouvernance. Alors que, dans le cadre de leurs doctrines militaires, de nombreux pays développent leurs capacités offensives dans le domaine du cyberspace, la vulnérabilité des infrastructures et l'escalade des conflits que peuvent provoquer des attaques virtuelles sont une source de préoccupation croissante. Le Brésil est en faveur d'une discussion sur la définition de normes juridiques relatives à l'emploi des technologies de l'information et des communications en vue de répondre aux préoccupations relatives à la paix et la sécurité internationales. Nous accueillons avec satisfaction les débats au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 68/243 de l'Assemblée générale. Le Brésil, qui a été désigné à la tête du Groupe, est certain que la discussion y sera fructueuse.

Pour terminer, je réaffirme l'attachement de la délégation brésilienne aux travaux de la Première Commission, organe qui se consacre à débarrasser le monde des menaces à la paix et à la sécurité associées aux armes de destruction massive et autres armes. La Commission a le devoir de guider les travaux de tous les États Membres en vue de réaliser pleinement les objectifs énoncés dans la Charte. Mon pays estime que cela n'est possible qu'en promouvant un monde exempt d'armes de destruction massive. Le Brésil continuera d'œuvrer à la création d'un ordre international multipolaire fondé sur la coopération et sur des obligations équilibrées, non discriminatoires et juridiquement contraignantes applicables à tous. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là du seul moyen de mettre en place un ordre international propice à la paix, à la stabilité et au bien-être, objectif commun de tous nos pays.

**M. Sadykov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur notre plein appui et notre entière coopération.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont les priorités principales de la politique étrangère du Kazakhstan. Après avoir fermé l'un des plus grands sites d'essais nucléaires qui existaient et renoncé volontairement au quatrième arsenal nucléaire au monde, nous continuons de prendre des mesures concrètes pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

À l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, nous estimons qu'il est crucial que toutes les parties au Traité prennent des mesures résolues et réalistes pour honorer concrètement les obligations énoncées dans le document final et le plan d'action adoptés par la Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous sommes préoccupés par le fait que si, de manière générale, les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP honorent leurs engagements en vertu du Traité, les États dotés d'armes nucléaires, eux, ne prennent aucune mesure décisive pour se débarrasser de leurs arsenaux nucléaires.

À cet égard, nous tenons à souligner qu'il importe d'appliquer les dispositions de la résolution 68/32, qui déclare le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous appuyons pleinement la proposition d'entamer à la Conférence du désarmement des négociations sur une convention générale relative aux armes nucléaires. Le Kazakhstan propose à la communauté internationale de prendre une mesure importante à cet égard, à savoir l'adoption d'une déclaration universelle sur la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires dans laquelle tous les États Membres de l'ONU réaffirmeraient leur attachement à cet objectif. La délégation kazakhe va poursuivre les consultations sur le projet de résolution qu'elle a préparé à cet égard.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un élément important pour le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Nous saluons la ratification du TICE par le Brunéi Darussalam, la Guinée-Bissau, l'Iraq, Nioué et le Tchad. Dans le même temps, nous appelons les États qui doivent signer et ratifier le Traité pour permettre son entrée en vigueur à le faire au plus vite et sans conditions préalables. Le moratoire sur les essais nucléaires déclaré volontairement par certains États dotés d'armes nucléaires constitue une avancée, mais il ne saurait remplacer un document juridiquement contraignant.

Nous sommes profondément préoccupés par les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée et par le programme nucléaire de ce pays. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée d'honorer pleinement ses obligations en vertu des diverses résolutions du Conseil de sécurité et de revenir à la table des négociations dans le cadre des pourparlers à six.

Cette année marque le cinquième anniversaire de la résolution 64/35, dont le Kazakhstan est à l'origine et qui proclame le 29 août, date de la fermeture officielle du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, Journée internationale contre les essais nucléaires. Cette résolution est pleinement conforme aux objectifs du TICE et appelle à sensibiliser le public aux effets des essais nucléaires et à la nécessité de les interdire. Pour célébrer la Journée internationale, le Kazakhstan a accueilli cette année le vingt-et-unième Congrès mondial de l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire. Nous avons également organisé une conférence internationale pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du mouvement anti-nucléaire « Nevada-Semipalatinsk », un véritable mouvement populaire national qui a montré au monde que les citoyens ordinaires non seulement souhaitent mais peuvent mettre un terme à la folie nucléaire. Ce mouvement a enclenché et alimenté la dynamique qui a mené à l'arrêt de tous les essais nucléaires et à la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, au Kazakhstan. Après la fermeture de ce site en 1991, d'autres sites d'essais nucléaires situés dans le Nevada, à Lop Nur et à Mururoa ont mis un terme à leurs essais nucléaires.

En appui à nos efforts conjoints, le Kazakhstan a également lancé le projet ATOM (Abolish Testing : Our Mission), qui vise à informer la communauté mondiale des conséquences humanitaires catastrophiques avérées des essais nucléaires. Nous tenons à souligner l'importance capitale des discussions sur les conséquences humanitaires des explosions nucléaires tenues à Oslo en 2013 et au Mexique cette année. En tant que pays qui a connu toutes les conséquences désastreuses des explosions nucléaires, le Kazakhstan appuie pleinement l'orientation de ces débats. Nous espérons également que ce processus donnera un nouvel élan puissant aux efforts communs que nous déployons pour interdire totalement les essais nucléaires et éliminer ces armes meurtrières. Nous prévoyons de participer activement à la troisième Conférence, qui se tiendra à Vienne en décembre.

Le principal événement survenu dans le domaine de la non-prolifération en 2014 est sans aucun doute la signature du protocole au Traité de Semipalatinsk portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La création de cette zone est le résultat des efforts collectifs déployés par les cinq États d'Asie centrale dans leur quête de sécurité, de stabilité et de paix régionales. La zone exempte d'armes nucléaires

en Asie centrale contribue véritablement à la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au renforcement de la sécurité régionale et mondiale. Nous espérons que le protocole sera ratifié prochainement par tous les États dotés d'armes nucléaires. Le Kazakhstan, en sa qualité de Président du Traité, présentera, au nom des cinq pays qui constituent la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, un projet de résolution pour examen à la Première Commission, et il encourage les États Membres à l'adopter par consensus.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde et espérons qu'à l'avenir, c'est toute la planète qui deviendra une zone exempte d'armes nucléaires. Le Kazakhstan est préoccupé par la non-mise en œuvre des décisions issues des Conférences d'examen du TNP de 1995 et de 2010 concernant la convocation d'une conférence en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de faire montre d'une forte volonté politique et d'organiser la conférence avant la tenue de la Conférence d'examen du TNP en 2015.

Nous croyons fermement que la Conférence du désarmement est la seule instance où doivent s'élaborer les instruments multilatéraux dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Nous pensons qu'il importe d'aplanir les divergences existantes dès que possible et d'entamer les travaux de fond de cette instance sur les questions de désarmement suivantes : le désarmement nucléaire universel – en adoptant un instrument juridiquement contraignant non discriminatoire et universel et en élaborant et en signant un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la fourniture de garanties négatives de sécurité aux pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires.

Le Kazakhstan participe activement aux travaux du Groupe d'experts intergouvernementaux chargés de préparer les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous escomptons que les travaux que mènent intensément ce groupe s'achèveront par l'adoption dans un proche avenir de ce traité par la Conférence du désarmement.

Le Kazakhstan a appuyé la résolution intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », étant entendu que le Groupe

de travail à composition non limitée ne doit pas servir de cadre indépendant parallèle à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement. Nous sommes d'avis que les recommandations que fera le Groupe de travail à composition non limitée doivent être encore soumises à examen et éventuellement approuvées par les deux organes de désarmement existants.

Nous pensons qu'il est d'une importance capitale de prévenir une course aux armements dans l'espace, et nous appuyons la proposition d'adopter un instrument international juridiquement contraignant sur la question. Si nous appuyons par principe la proposition d'élaborer et d'adopter un code de conduite international concernant les activités spatiales, nous ne considérons pas moins nécessaire de tenir compte des vues de tous les pays concernés à l'effet de parvenir à un document consensuel. Nous partons du principe que le code n'est pas une alternative juridiquement contraignante à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Kazakhstan reconnaît le droit inaliénable de tous les États parties au TNP d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris la mise au point de technologies appropriées, conformément aux exigences de l'Agence internationale de l'énergie atomique et sous son contrôle intégral. Nous considérons également essentiel de faire avancer les négociations sur le programme nucléaire iranien, et nous appuyons la conclusion rapide d'un accord global sur la question.

La véritable contribution du Kazakhstan visant à faciliter l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est la constitution de la banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA sur notre territoire. Nous sommes au stade final des négociations avec l'AIEA sur un accord avec le pays hôte. La banque constituera un stock d'uranium faiblement enrichi, qui sera fourni par l'AIEA à ses États membres en cas de rupture imprévue d'approvisionnement due à des raisons non économiques. La banque ne restreint en rien le droit inaliénable de chaque pays de développer sa propre technologie nucléaire, y compris le cycle nucléaire complet.

Nous voudrions faire consigner notre appréciation de l'action menée conjointement avec l'AIEA, les États-Unis et la Fédération de Russie pour renforcer la sécurité nucléaire au niveau de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Nous considérons que l'AIEA est la principale institution internationale chargée de définir les normes et les exigences en matière

de sécurité nucléaire, et nous appelons au renforcement de son potentiel.

Nous attachons aussi une grande importance aux sommets sur la sécurité nucléaire, auxquels nous participons activement. Nous sommes convaincus que les résultats positifs de ces trois sommets – à Washington, Séoul et La Haye – ont contribué de manière significative au renforcement de la sécurité des matières nucléaires dans le monde. Nous espérons que le prochain sommet sur la sécurité nucléaire qui doit avoir lieu aux États-Unis en 2016 contribuera de façon importante à l'action que nous menons conjointement dans ce domaine.

La sécurité nucléaire revêt une importance particulière à la lumière du risque accrue que des matières nucléaires atterrissent entre les mains d'organisations terroristes ou de groupes criminels. À cet égard, la stricte mise en œuvre des exigences figurant dans la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est d'une importance particulière. Afin de faciliter la mise en œuvre pratique de la résolution au niveau sous-régional, et pour commémorer le dixième anniversaire de son adoption, le Kazakhstan, en collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et le Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, a organisé un séminaire en mars de cette année auquel ont pris part les représentants de plus de 30 pays d'Asie et du Moyen-Orient, ainsi que tous les pays membres permanents du Conseil de sécurité.

Le Kazakhstan met pleinement en œuvre les dispositions de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et se targue d'une expérience unique et d'un potentiel énorme en matière de sécurité biologique. Prenant note des risques accrus posés par la propagation d'infections extrêmement dangereuses, nous accordons une grande importance à la coopération dans ce domaine. C'est l'une des raisons de la construction d'un laboratoire central de référence au Kazakhstan qui servira de principal centre de recherche et de développement de la technologie nécessaire pour endiguer la propagation d'infections humaines et animales hautement dangereuses.

Nous prenons note de l'achèvement de la mission de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en Syrie. Nous demandons à toutes les parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication,

du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction de mettre pleinement en œuvre ses dispositions, et notamment de détruire tous les stocks existants d'armes chimiques dans les délais convenus.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, en décembre 2014, ce qui contribuera grandement à la paix et à la sécurité internationales. Avec le Traité, nous devons veiller à une mise en œuvre rigoureuse du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, assortie d'un mandat, de procédures et de structures claires et bien définis pour l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre.

En conclusion, je voudrais former l'espoir sincère que, durant la présente session, grâce à un dialogue constructif, nous pourrions trouver des solutions aux questions capitales inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission.

**M. Sinhaseni** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir, Monsieur le Président, de vous voir présider nos travaux. Je voudrais vous féliciter chaleureusement de votre élection. J'adresse aussi mes sincères félicitations aux autres membres du Bureau. Ma délégation est convaincue qu'avec vous à la présidence de la Première Commission, les travaux de la présente session seront couronnés de succès. Je constate que la réunion a démarré exactement à l'heure prévue et je vous en félicite. Puisse cela se poursuivre tout au long de la session.

La Thaïlande s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la déclaration faite par le Représentant permanent des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/69/PV.2)

L'année prochaine marquera le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, le monde est encore confronté à des menaces aussi diverses que variées. La possession et le déploiement généralisés de différentes sortes d'armes meurtrières persistent, et le plus inquiétant, c'est que cela est de plus en plus souvent le fait d'acteurs non étatiques. Les armes et les conflits armés restent un obstacle majeur à la paix et à la sécurité internationales

et entravent aussi le développement économique et social.

Pourtant, la Thaïlande maintient intacts son espoir et sa vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes encouragés par l'élan positif imprimé par les conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, et nous nous en félicitons. Nous avons participé activement à celles qui ont eu lieu à Nayarit et à Oslo et nous attendons avec intérêt de participer de façon constructive à la prochaine conférence prévue à Vienne à la fin de l'année. Nous espérons sincèrement que ces conférences donneront lieu à des discussions sérieuses qui aboutiront à des résultats concrets.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont des mesures de confiance concrètes. C'est pourquoi nous espérons voir la tenue de consultations sérieuses et concluantes, aboutissant à la signature des Protocoles au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, connu sous le nom de Traité de Bangkok. Dans le même ordre d'idées, nous espérons également voir des avancées substantielles dans les discussions sur la Conférence d'Helsinki. Si nous voulons préserver la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), des progrès doivent être accomplis concernant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient lors de la Conférence d'examen du TNP de 2015.

L'année prochaine marquera également le soixante-dixième anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Afin d'honorer la mémoire de ceux qui ont péri, il est de notre responsabilité d'éduquer les jeunes générations. Le mois dernier, la Thaïlande a organisé conjointement avec Cuba et le Mexique une manifestation à Bangkok en vue de célébrer la première Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. À cette occasion, de jeunes participants thaïlandais ont présenté de courtes déclarations sur le thème « Un monde exempt d'armes nucléaires ». Comme l'a si bien fait remarquer l'un de ces jeunes,

« Un monde sans armes nucléaires, c'est comme un quartier où nous pouvons accepter et comprendre que les différences existent, être capables de les apprécier et être en mesure de nous entendre sur des conditions acceptables sans recourir à la force, un monde où la peur ne prospère pas et ne contrôle pas nos actions. »

C'était là un message puissant. Peut-être trouvera-t-il un écho parmi nous aujourd'hui.

Notre ferme engagement en faveur de la non-prolifération continue. La Thaïlande s'efforce en permanence de renforcer sa capacité à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous avons récemment créé un sous-comité national, composé de plus de 30 organismes concernés, qui a pour but d'améliorer la coordination en matière de non-prolifération. Nous avons également invité des experts de l'ONU à informer ces organismes dans le cadre d'un atelier qui s'est tenu à Bangkok. Les participants ont pu se faire une meilleure idée de leurs divers rôles en matière de non-prolifération, ont noué des contacts utiles et ont partagé leurs points de vue particuliers sur les difficultés de mise en œuvre. Nous considérons que ces types d'ateliers permettent d'améliorer sensiblement la coordination. Nous espérons pouvoir en mener bien d'autres à l'avenir.

L'Initiative de sécurité contre la prolifération, l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le Sommet sur la sécurité nucléaire sont des initiatives importantes en matière de non-prolifération. Le troisième Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenu à La Haye en mars, a adopté un communiqué important qui souligne le rôle majeur que revêtent le renforcement du dispositif de sécurité nucléaire et l'amélioration d'une culture de sécurité nucléaire. La délégation thaïlandaise a insisté lors du Sommet sur la nécessité impérieuse de sensibiliser la population à la sécurité nucléaire. Nous avons également mis l'accent sur la nécessité de combler les lacunes en matière de capacités et d'associer toutes les parties prenantes. Nous sommes heureux d'avoir contribué au troisième Sommet sur la sécurité nucléaire en accueillant la dernière réunion de sherpas à Pattaya, avant le Sommet.

L'énergie et la technologie nucléaires présentent des avantages considérables. Toutefois, l'utilisation de l'énergie nucléaire doit être accompagnée d'un savoir-faire technique adéquat et de garanties appropriées. La Thaïlande encourage tous les pays à mettre en œuvre des garanties conformes à l'ensemble des accords de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et autres accords pertinents. Dans le même temps, nous invitons l'AIEA à continuer d'apporter une assistance technique aux États qui en font la demande.

L'élimination de toutes les armes de destruction massive doit également être générale. La Thaïlande renouvelle son appel en faveur du respect universel et

de la mise en œuvre scrupuleuse de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Nous restons préoccupés par la prolifération continue des armes légères et de petit calibre. Nous considérons que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue le principal cadre de coopération multilatérale pour s'attaquer à ce problème commun et répandu.

Le Traité sur le commerce des armes entrera en vigueur dans moins de trois mois. Nous espérons y adhérer dans un avenir très proche. Nous avons tenu des consultations interinstitutions en vue d'examiner et d'évaluer les cadres et réglementations existants. Nous adressons tous nos vœux de succès à la première conférence préparatoire et réunion des États parties. La Thaïlande espère y participer en qualité d'observateur.

Ayant été l'un des premiers pays à avoir signé et ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Thaïlande œuvre sans relâche, depuis 15 ans, à s'acquitter de ses obligations en matière de déminage, d'assistance aux victimes et de sensibilisation aux dangers des mines. Nous avons été particulièrement actifs dans le domaine de l'assistance aux victimes des mines. Nous sommes prêts à partager notre expérience, si cela intéresse nos amis et partenaires.

Enfin, la Conférence du désarmement doit jouer un rôle actif. Nous renouvelons notre appel en faveur d'un élargissement de sa composition afin d'insuffler un dynamisme et un esprit d'ouverture dans les travaux de cet important organe. Nous reconnaissons et saluons le rôle actif et essentiel que joue le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Nous remercions la Directrice sortante, M<sup>me</sup> Sharon Riggle, des efforts inlassables qu'elle a déployés, et nous encourageons le Centre régional à continuer de travailler en étroite collaboration avec les États Membres.

**M. Zinsou (Bénin) :** Je voudrais joindre ma voix à celles qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de

la Première Commission et vous faire part de la disponibilité de ma délégation à soutenir vos efforts en vue d'assurer des délibérations fructueuses au sein de la Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Le Bénin s'aligne sur les discours prononcés au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement par l'Indonésie et le Nigeria (voir A/C.1/69/PV.2), et souhaiterait faire quelques remarques complémentaires sur les points dont nous sommes saisis.

Le Bénin a pris connaissance des rapports établis par le Secrétaire général sur les différents points sous examen. Ces rapports fort utiles offrent des bases pour des délibérations fructueuses.

La tenue des sessions annuelles de la Première Commission offre l'occasion de réfléchir et d'envisager les voies à suivre et les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de l'idéal de construction d'un monde débarrassé de la menace nucléaire et des armes classiques. Les accidents nucléaires et les dégâts que causent de façon quotidienne les armes légères et de petit calibre, devenues de véritables armes de destruction massive, devront inciter le monde à persévérer dans la recherche des moyens de leur élimination totale, sous contrôle fiable. Nous réitérons notre ferme soutien aux résolutions pertinentes sur les armes nucléaires ainsi qu'aux divers appels en faveur de leur destruction totale.

Les efforts accomplis au plan bilatéral lors des sommets entre les États-Unis et la Russie, les deux plus grandes puissances nucléaires, pour limiter et réduire leurs stocks d'armes nucléaires offensives stratégiques, constituent, certes, des avancées à saluer. La communauté internationale doit cependant rester vigilante pour se mobiliser contre la rupture de l'équilibre stratégique qui peut favoriser la résurgence de la guerre froide, comme le laisse craindre la situation géopolitique actuelle. Il importe que les grandes puissances nucléaires poursuivent leurs négociations pour convenir de nouvelles réductions des stocks, nous rapprochant petit à petit de « l'option zéro ». Cette dynamique devra toutefois être accompagnée d'efforts accrus dans le cadre multilatéral pour définir de façon consensuelle les principes qui s'imposeront à tous et mettre en place un régime de vérification contraignant pour assurer l'application effective et le respect scrupuleux des engagements de désarmement pris. Il importe donc de relancer la machine du désarmement destinée à promouvoir une maîtrise des armements et en

particulier celle des dépenses militaires dans l'esprit de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies.

Le rôle de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement, qui sont les instances multilatérales de dialogue et de négociation, est important à cet égard. C'est pourquoi le Bénin se préoccupe sérieusement des difficultés de la Commission du désarmement, qui a achevé son cycle sans véritablement réaliser les avancées escomptées sur les points inscrits à son ordre du jour. Nous invitons les États à faire montre de la volonté politique nécessaire afin que le nouveau cycle qui commence accomplisse les avancées substantielles et décisives escomptées sur les différentes questions. La situation est, à bien des égards, la même s'agissant de la Conférence du désarmement, victime de la règle du consensus qu'elle s'est imposée.

Le Bénin appuie toutes les initiatives destinées à soutenir la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, qui a pris d'importantes décisions pour faire de la non-prolifération nucléaire une donnée s'imposant à tous. Je voudrais à cet égard marquer la reconnaissance du Bénin pour la mobilisation des organisations non gouvernementales et de la société civile dans son ensemble, très en pointe sur le front du combat pour le désarmement nucléaire.

Le Bénin regrette que la conférence qui devra déboucher sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, prévue depuis 2012, soit encore à l'étape de projet, et lance ici un appel pressant en vue de la tenue de cette conférence qui sera, sans conteste, un grand pas vers la réalisation d'un monde dénucléarisé.

L'Afrique soutient résolument la lutte contre l'atome utilisé à des fins militaires comme en témoignent la signature et l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba qui fait la fierté du continent africain, profondément attaché à la promotion de l'énergie atomique à des fins pacifiques, sous le contrôle strict, total et sans condition de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Bénin plaide pour un règlement pacifique des différends existant dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires et pour une mobilisation de la communauté internationale en faveur de la tenue et de la réussite de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont la présidence revient à l'Afrique.

Le Bénin réaffirme également son ferme soutien au dispositif mis en place sur la base de la résolution 1540 (2004) et des résolutions ultérieures pour empêcher l'acquisition d'armes de destruction massive par les terroristes. Ces efforts doivent être intensifiés au regard de l'exacerbation actuelle de la confrontation avec les groupes extrémistes religieux violents.

Les armes classiques et leurs munitions constituent un fléau qui continue de faire des ravages. Ce type d'armes est désormais réglementé par le Traité sur le commerce des armes. Ce traité juridiquement contraignant a déjà réuni les 50 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur, à célébrer en décembre de cette année. Le Traité sur le commerce des armes constitue une très grande réalisation de l'ONU pour le bien de l'humanité. La prolifération des armes légères et de petit calibre ainsi que celle de leurs munitions restent un problème majeur pour la communauté internationale. La facilité avec laquelle les groupes armés s'en procurent pour conduire des guerres asymétriques contre les États appelle la mise en œuvre conséquente de ce Traité. En effet, la communauté internationale ne peut pas assurer le maintien de la paix et de la stabilité à l'échelle de la planète si elle ne réussit pas à convenir de mesures pour rétablir la transparence des flux et de mesures de confiance pour empêcher la dispersion des stocks d'armes légères et de petit calibre, et de leurs munitions et accessoires.

Ce sont là les préoccupations que le Bénin souhaite partager dans le cadre du présent débat qui a toute son importance pour promouvoir le dialogue entre les États Membres sur les questions cruciales relatives à la paix et à la sécurité internationales.

**M. Koncke** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis pour commencer de vous féliciter, Monsieur le président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Je ne doute pas que, sous votre conduite avisée, nos travaux seront menés à bien.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant du Costa Rica au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'Uruguay est très attaché à la lutte contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre, les effets déstabilisateurs de leur accumulation et l'utilisation à des fins illégales de ces armes, qui sont, en Amérique latine et dans les Caraïbes, de véritables

armes de destruction massive qui menacent la population civile, notamment les femmes et les enfants.

En tant que signataire du Traité sur le commerce des armes, mon pays se félicite d'être un des 50 premiers États à l'avoir ratifié, ce qui a permis son entrée en vigueur. L'Uruguay considère que le Traité sur le commerce des armes constitue une étape majeure vers une réglementation internationale et un commerce international des armes classiques plus responsable, notamment pour ce qui est des armes légères et de petit calibre, leurs pièces, composantes et munitions. Nous considérons que la réglementation de ce commerce aura des conséquences fondamentales sur les conflits armés, en particulier en faveur des victimes civiles de la violence armée, et favorisera la paix et la sécurité et le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire en empêchant les transferts d'armes vers des zones de conflit.

Nous devons toutefois garder à l'esprit l'objectif principal du Traité sur le commerce des armes : sauver des vies. Pour cela, nous devons unir nos forces et intensifier nos efforts afin de prévenir les attaques contre les populations civiles et d'empêcher qu'il y ait de nouvelles victimes civiles.

Afin de mettre pleinement en œuvre le Traité sur le commerce des armes au plan national, l'Uruguay actualise sa législation pour l'adapter aux nouveaux paramètres et normes définis dans le Traité. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est un instrument d'une importance décisive et une référence internationale pour faire des progrès dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères.

À cet égard, nous insistons sur l'adoption par consensus du document final de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre de ce Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Toutefois, le fait que l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action ne tient pas compte des munitions signifie que cette analyse est incomplète. L'Uruguay continuera de demander que la question des munitions soit prise en compte, dans cette analyse, ainsi que dans tout texte relatif au contrôle des frontières.

En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, l'Uruguay est attaché au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération. L'adhésion de mon pays à ce cadre normatif multilatéral se traduit par une politique extérieure privilégiant et promouvant la nécessité de continuer à faire avancer les négociations universelles, multilatérales, non discriminatoires, transparentes et ouvertes à tous les pays. À cet égard, nous réaffirmons l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), clef de voûte du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous appelons nous aussi à ce que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 produise des résultats concrets en faveur du désarmement nucléaire qui se répartissent de façon équilibrée entre les trois piliers du Traité, à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

À cette fin, nous pensons qu'il faut faire preuve d'une plus grande volonté politique de mettre en place des instruments complémentaires au TNP et d'entamer des négociations permettant de réaliser l'objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires qui se sont tenues à Oslo et à Nayarit ont mis au jour les limites existant en matière de prévention ainsi que notre vulnérabilité face à l'utilisation délibérée ou accidentelle des armes nucléaires. Compte tenu des conséquences humanitaires qu'engendrerait une explosion d'armes nucléaires, celles-ci doivent faire l'objet d'une interdiction expresse et urgente, et c'est pourquoi nous plaidons en faveur de la mise en oeuvre des engagements pris en vertu du TNP.

S'agissant des instruments complémentaires, nous insistons une fois de plus sur l'importance décisive d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous exhortons donc les États visés à l'annexe 2 dudit Traité à le ratifier dans les plus brefs délais. Nous prions également tous les États de la communauté internationale de maintenir les moratoires sur les essais d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs du même genre.

Concernant les négociations en attente, mon pays appelle la Conférence du désarmement à entamer sans plus tarder des négociations sur un traité non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous demandons instamment l'ouverture de négociations sur un accord

juridiquement contraignant relatif aux assurances de sécurité négatives, qui est essentiel pour faire en sorte que les États non dotés d'armes nucléaires ne pâtissent pas des conséquences catastrophiques de l'emploi ou de la menace de ces armes par les puissances nucléaires.

L'Uruguay a toujours été favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires à travers le monde, une position qui s'explique notamment par le fait que mon pays est partie au Traité de Tlatelolco, qui a fait de l'Amérique latine et des Caraïbes la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires. Mon pays exhorte les États dotés d'armes nucléaires et tous les autres États visés dans les protocoles pertinents des traités portant création de ces zones qui n'ont pas encore signé ou ratifié lesdits protocoles, à le faire dès que possible. Dans le même temps, nous demandons que les réserves ou les interprétations unilatérales formulées par les États dotés d'armes nucléaires soient modifiées ou retirées sans condition.

Nous regrettons que l'engagement d'organiser une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ait toujours pas été tenu. Là encore, nous exhortons les parties à se mettre d'accord afin d'organiser la conférence dès que possible.

Le renforcement du régime de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace passe par l'application effective des conventions préconisant l'interdiction et l'élimination des autres armes de destruction massive. À cet égard, nous réaffirmons que, pour l'Uruguay, l'élimination totale des armes chimiques et biologiques constitue une priorité du désarmement et de la non-prolifération.

Mon pays plaide également en faveur de l'universalisation rapide de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. À ce propos, l'Uruguay exhorte tous les États qui possèdent ce type d'armes à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la Convention, et à procéder à la destruction de leurs arsenaux. L'Uruguay se félicite de l'adhésion de la Syrie à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), et rappelle l'importance de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité et de la décision du Conseil exécutif de l'OIAC, qui ont permis la mise en place d'une mission conjointe et d'autres procédures en vue de la destruction du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Pour terminer, l'Uruguay reconnaît la valeur de la Conférence du désarmement en tant que véritable instance multilatérale à la disposition de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, ainsi que le rôle qu'elle joue dans les négociations sur les questions prioritaires en la matière. Cependant, la Conférence n'est plus en mesure de mettre en oeuvre un programme de travail répondant aux aspirations et aux besoins de la communauté internationale. À cet égard, l'Uruguay estime que l'un des moyens de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement est d'en élargir la composition aux États ayant manifesté leur intérêt légitime à en faire partie. Mon pays a exprimé son souhait de faire partie de la Conférence du désarmement, à l'instar d'autres États qui, depuis 1982, demandent l'élargissement de cet organe.

Il est de notre responsabilité de chercher par tous les moyens à continuer d'avancer vers l'objectif du désarmement et d'enrayer la prolifération, conformément à la Charte des Nations Unies, l'instrument suprême dont nous nous sommes dotés pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

**M. Ja'Afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence des travaux de la présente session de la Première Commission. Je félicite aussi les autres membres du Bureau, ainsi que M<sup>me</sup> Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, de son travail important. Je voudrais enfin remercier le Président de la session précédente de la Première Commission.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2).

Ma délégation appuie pleinement l'aspiration mondiale à édifier une communauté internationale à l'abri de l'emploi ou de la menace de la force, un monde fondé sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et respectueux de la justice, de l'égalité souveraine et de la paix entre les peuples et les États. Nous sommes prêts à contribuer à tous les efforts internationaux qui cherchent véritablement à atteindre les nobles objectifs auxquels nous aspirons.

Comme la Commission le sait, le monde est confronté à de nombreux défis, en particulier la menace que représente la prolifération des armes de destruction massive, en tête desquelles les armes nucléaires. Nous tenons à insister sur le fait que, plus de quatre décennies

après la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il est aujourd'hui nécessaire de veiller à ce que les États dotés d'armes nucléaires respectent l'article VI du TNP et oeuvrent sérieusement au désarmement nucléaire, et de mettre un terme à l'exception que constitue Israël, qui refuse de se conformer au désarmement nucléaire.

Mon pays souligne le droit inaliénable des États parties au TNP, conformément à son article IV, d'acquérir la technologie nucléaire et de l'utiliser à des fins pacifiques, et ce, bien entendu, en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Mon pays s'oppose à toute tentative d'interpréter le texte du Traité de manière à violer ce droit ou à en limiter l'utilisation.

La Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Il est très important que les règles de procédure et les règlements de la Conférence soient respectés. C'est une condition *sine qua non* pour garantir l'efficacité de toute mesure adoptée par les parties. À cet effet, nous soulignons qu'il importe que la Conférence adopte un programme de travail équilibré, global et qui prévoit la création d'organes subsidiaires pour mener des négociations sur un programme d'élimination totale des armes nucléaires, selon un calendrier précis, contraignant et non assorti de conditions.

Il faut aussi mener des négociations sur un instrument mondial juridiquement contraignant et inconditionnel offrant des garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes, ainsi que sur la prévention de la course aux armements dans l'espace et l'interdiction de la production de matières fissiles.

La réalité fait que dans notre monde, le phénomène du commerce illicite des armes légères et de petit calibre nous montre à tous l'implication de pays petits ou grands, producteurs ou non producteurs, dans le transfert de ces armes vers des groupes terroristes et des acteurs non étatiques en vue d'exacerber les crises et de miner la stabilité d'États tout entiers. Les actes de terrorisme perpétrés par les groupes terroristes extrémistes en Syrie n'auraient pas pu avoir lieu sans l'appui fourni sous forme d'armes, de financement, d'entraînement et d'hébergement par des pays arabes, des pays de la région et d'autres pays dans le monde. C'est une réalité connue de tous. Ces groupes commettent des actes de terrorisme sur le territoire syrien.

Une de nos principales préoccupations en ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes a trait au fait que des pays se sont opposés à ce que l'interdiction claire et formelle d'exporter des armes vers des acteurs non étatiques et des groupes terroristes armés soit inscrite dans le texte du Traité. La situation aujourd'hui en Syrie, ainsi que dans certains pays de la région et en dehors, confirme nos inquiétudes à l'égard du Traité. Des armes parviennent jusqu'aux groupes terroristes que certains se plaisent à qualifier d'éléments actifs non étatiques, et cela sape la stabilité et la sécurité régionales, comme nous l'avons vu dernièrement dans la zone de séparation dans le Golan syrien.

Le Gouvernement syrien condamne fermement l'emploi d'armes nucléaires, qu'il considère comme un crime odieux dont les auteurs doivent être amenés à répondre. Nous sommes convaincus que l'utilisation d'armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, est répréhensible, immorale et condamnable. Forte de sa conviction inébranlable qu'il est nécessaire de transformer le Moyen-Orient en une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et pour prouver au monde qu'elle est opposée à l'utilisation d'armes chimiques, la Syrie a adhéré à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC), adoptée en 1992. La Syrie a honoré les engagements découlant de son adhésion à la Convention. Nous l'avons fait malgré des conditions très difficiles. En tant que partie à la Convention, nous nous engageons à mettre en œuvre toutes les dispositions de la Convention, dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Si la Syrie n'avait pas coopéré avec la Mission conjointe de l'OIAC et de l'ONU, celle-ci n'aurait pu s'acquitter de ses tâches. De nombreux responsables de l'ONU, dont la Coordonnatrice spéciale de la Mission, M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, ont exprimé leur reconnaissance au Gouvernement syrien pour sa coopération fructueuse et constructive, qui a permis d'accomplir un exploit sans précédent dans l'histoire de l'OIAC.

Le deuxième rapport de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC chargée d'enquêter sur les allégations d'utilisation de chlore en Syrie, pratique que mon gouvernement a fermement condamnée, est actuellement à l'étude au sein du Conseil exécutif de l'OIAC. Il contient de nombreuses lacunes structurelles. C'est un rapport technique par excellence qui doit être

examiné exclusivement dans le cadre de l'OIAC. Malgré cela, une poignée de pays se sont servis de ce rapport pour ternir la réputation de la Syrie. Cela ne rend en rien service à la crédibilité de cette organisation. Nous espérons que ce rapport ne sera pas politisé afin qu'il ne soit pas porté atteinte à la crédibilité de la CIAC, comme on a tenté de le faire par le passé s'agissant du TNP.

Certains pays continuent d'encourager les pratiques barbares et inhumaines de l'État islamique d'Iraq et du Levant, du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes en leur fournissant de nombreuses catégories d'armes, y compris des armes chimiques. Ces groupes terroristes ont utilisé ces armes odieuses contre le peuple syrien et des soldats de l'armée syrienne à plus d'une occasion.

Les pays qui soutiennent le terrorisme dans mon pays continuent de proférer des accusations sans fondement contre le Gouvernement syrien, omettant au passage les nombreux rapports qui font état de leur implication. Je pense en particulier aux régimes des Gouvernements turc et saoudien. Ces pays sont directement impliqués dans l'approvisionnement des groupes terroristes en armes chimiques, sans oublier les autres armes qui leur permettent de semer la mort et de commettre des crimes. Conformément aux résolutions internationales pertinentes, nous demandons à ce que tous les pays qui fournissent différents types d'armes aux groupes terroristes qui sévissent dans mon pays rendent des comptes. Il convient de rappeler que le Gouvernement turc a créé à lui seul 106 groupes terroristes actifs en Syrie. Il a également créé la prétendue Armée syrienne libre sur le territoire turc. Il a ainsi armé et formé des éléments criminels qu'il a ensuite envoyés dans mon pays.

Le Gouvernement turc, conformément au principe de bon voisinage entre États et compte tenu des relations historiques entre les peuples turc et syrien, aurait mieux fait de tendre la main à la Syrie pour l'aider à surmonter cette crise. Toutefois, ce Gouvernement turc qui s'inspire de la même idéologie religieuse extrémiste que les groupes armés terroristes est devenu l'une des principales bases d'appui à ces groupes. Les faits qui se produisent en ce moment même dans la région frontalière d'Ain el-Arab ne font que confirmer l'implication du Gouvernement turc dans les massacres perpétrés par l'EIIL contre les citoyens syriens dans cette région.

Mon pays demande de nouveau aux États Membres d'œuvrer à débarrasser la région du Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive. Je rappelle à cet égard l'initiative prise par mon pays à la fin de 2003, lorsqu'il siégeait au Conseil de sécurité, et appelle le Conseil à l'adopter. La Syrie réaffirme que l'élimination de la région des armes de destruction massive ne peut se concrétiser tant qu'Israël, seul État doté d'armes nucléaires dans la région, n'adhère pas à tous les traités interdisant ces armes et ne soumette pas ses installations nucléaires à l'inspection de l'AIEA, sans restrictions ni préconditions, et sur un pied d'égalité avec les autres États Membres de l'ONU et les États parties au TNP.

Le fait que certains États dotés d'armes nucléaires, dont des membres permanents du Conseil de sécurité, aient pendant des décennies fourni à Israël une technologie nucléaire sophistiquée et qu'ils continuent de défendre l'exception nucléaire israélienne, en violation des obligations auxquelles ils ont souscrit au titre du TNP, a permis à Israël de fabriquer et de produire des armes nucléaires et leurs vecteurs, ce qui constitue une menace à la paix et à la sécurité de tout le Moyen-Orient et au-delà.

Enfin, la plupart des pays de la planète escomptaient la tenue – et le succès – d'une conférence en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Celle-ci devait avoir lieu à Helsinki (Finlande) à la fin de 2012. Mais l'annonce faite par Israël à la Conférence générale de l'AIEA en septembre 2012 qu'il n'allait pas y participer, a torpillé cette conférence et invalidé l'effort international fait à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Certains ont semblé vouloir que cette conférence réponde sur mesure aux intérêts d'Israël, plutôt que d'essayer de contraindre ce pays à prendre part à la conférence, dont l'objectif est de débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

En conclusion, nous soulignons qu'il importe que les États Membres assument leurs responsabilités s'agissant de mettre fin au trafic de toutes les catégories d'armes, qu'elles soient meurtrières ou non, et à l'acheminement de combattants et de terroristes par les frontières de pays voisins de la Syrie. Nous avertissons ces pays que le fléau du terrorisme finira par les rattraper tôt ou tard, et d'ailleurs il frappe déjà en Turquie à l'heure même où nous prenons la parole devant la Commission.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je rappelle aux représentants qu'ils doivent limiter leurs interventions à 10 minutes lorsqu'ils font des déclarations à titre national.

**M<sup>me</sup> Natividad** (Philippines) (*parle en anglais*) : La délégation de mon pays se joint aux autres délégations pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, d'assumer la tâche difficile et importante de mener à terme – et à bien – les travaux de la Première Commission à la soixante-neuvième session. Nous vous assurons ainsi que le Bureau de notre plein appui et de notre entière coopération.

Les Philippines s'associent aux déclarations faites au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2). Certes, leurs déclarations reflètent de façon détaillée les positions traditionnelles des Philippines sur une large gamme de questions liées au désarmement, mais je voudrais en souligner quelques-unes, qui sont de toute première importance pour mon pays.

L'existence continue de milliers d'armes nucléaires reste un problème mondial qui nous préoccupe. Quand le monde est secoué par des conflits majeurs et lorsque l'insécurité et la méfiance règnent, le risque posé par les armes nucléaires ne peut que nous préoccuper. La lenteur des progrès, tant pour ce qui est de la réduction du nombre d'armes nucléaires que de leur élimination, découle de fausses perceptions de la sécurité et du fait de compter sur la dissuasion comme d'un grand réconfort. Nous avons toujours privilégié la diplomatie et le dialogue comme seuls moyens de dissuader les États de compter sur la dissuasion. C'est la raison pour laquelle les Philippines participent à des initiatives susceptibles, au final, de nous rapprocher de notre objectif, et les appuient.

La présence d'armes nucléaires sur notre territoire est une chose que la Constitution des Philippines désavoue. Le recours à de telles armes n'a jamais été et ne sera jamais une option pour mon pays. Notre position traditionnelle s'agissant de l'élimination totale et complète des armes nucléaires découle, d'abord et avant tout, de notre détermination à assurer la sécurité de nos ressortissants dans le pays et outre-mer, plus particulièrement là où la menace nucléaire existe. Elle découle aussi de notre engagement en tant que membre responsable de la communauté internationale à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

Les Philippines remercient tous les pays qui partagent la même vision, notamment nos partenaires de la société civile, qui s'efforcent inlassablement de parvenir à notre objectif, celui de l'« option zéro ». Il est impératif à ce stade de nos travaux que non seulement nous nous félicitions des efforts déployés, mais aussi que nous y participions pour débloquer la situation et donner un coup d'accélérateur aux discussions sur le désarmement nucléaire.

La récente commémoration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, s'inscrit dans ce cadre. Nous encourageons les États Membres à participer à la célébration de cette Journée tous les ans tandis que nous continuons de créer une dynamique positive en vue de la réalisation de notre objectif d'« option zéro ».

Les Philippines appuient fermement aussi le débat en cours sur les incidences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. D'Oslo à Nayarit et, à la fin de l'année, à Vienne, nous considérons que ces discussions sont productives non seulement en ce qu'elles apportent des preuves irréfutables sur les incidences des explosions nucléaires sur la vie humaine et sur l'environnement, mais aussi en ce qu'elles ouvrent la voie à la mise en place d'un cadre juridique aux fins de l'élimination complète de ces armes meurtrières qui n'ont pas leur place dans le monde sûr et stable que nous nous efforçons tous de construire. Nous exhortons tous les États Membres, en particulier ceux dotés d'armes nucléaires, à prendre part à ces conférences. Somme toute, les bases juridique, humanitaire et morale d'un désarmement complet et total continueront de nous guider dans notre marche vers un monde exempt d'armes nucléaires.

Les Philippines continuent d'appuyer les appels lancés depuis 1996 demandant l'ouverture en urgence de discussions sur une convention sur les armes nucléaires, dont l'objectif est de proscrire et d'interdire les armes nucléaires. Nous appelons la Conférence du désarmement à commencer immédiatement à travailler sur la convention et nous exhortons tous les autres États à redoubler d'efforts en vue d'accomplir cette tâche qui aurait dû être effectuée depuis longtemps. Nous estimons que la Conférence du désarmement a eu un long hiatus, et le moment est venu de nous remettre au travail. Les Philippines ont été indéfectibles dans leur effort visant à élargir la composition de la Conférence du désarmement, une nouvelle composition qui

permettra enfin à la Conférence de remplir son mandat et de s'acquitter de sa tâche.

Les Philippines appellent aussi les États restants visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité d'interdiction totale des essais nucléaires (TICE) et à rallier la volonté politique de le faire dès que possible. Nous avons fait écho à l'appel demandant un moratoire volontaire des essais nucléaires en attendant l'entrée en vigueur du Traité. Toutefois, le moment est venu de passer de « volontaire » à « obligatoire » grâce à l'entrée en vigueur du TICE.

Un autre point de notre liste de tâches en attente depuis trop longtemps est l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production des matières fissiles pour les armes nucléaires. Les Philippines exhortent tous les États concernés, en particulier ceux qui considèrent que l'entrée en vigueur du TICE et l'ouverture immédiate de négociations en vue de la conclusion d'un traité interdisant la production des matières fissiles pour les armes nucléaires constituent les premières étapes indispensables du désarmement nucléaire, à donner une nouvelle impulsion à ces efforts.

À la veille de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, et compte tenu de l'incertitude qui demeure concernant la convocation de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme convenu dans le document final de consensus de la Conférence d'examen de 2010, il est temps que la communauté internationale, à savoir les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et la société civile, s'unisse pour aider à faire avancer cet objectif. Le report de la conférence a indubitablement et inévitablement eu un impact sur les réunions sur le désarmement de cette année, notamment celles de la Commission du désarmement et du troisième Comité préparatoire pour la conférence d'examen de 2015.

Nous souhaitons tous que la Conférence d'examen de 2015 ne subisse pas le même sort que les précédentes réunions sur le désarmement, mais il est fort à craindre que la question de la conférence sur le Moyen-Orient n'occupe, une fois de plus, le devant de la scène. Les Philippines appellent donc à la convocation de la conférence dans les plus brefs délais, de préférence avant la Conférence d'examen de 2015, afin que nous puissions enfin faire le premier pas vers la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient

et l'instauration d'une paix durable dans cette région. Les Philippines sont prêtes à travailler avec toutes les parties et à contribuer à faire de cet objectif jusqu'ici inaccessible une réalité.

Mon pays, avec les neuf autres États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), œuvre également sans relâche à assurer une paix durable dans notre région. Les Philippines se félicitent de la réunion qui s'est tenue récemment entre l'ASEAN et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité en vue de dissiper les dernières inquiétudes des deux parties en ce qui concerne le Protocole relatif au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, le Traité de Bangkok. Tout en restant d'avis que les États dotés d'armes nucléaires doivent signer et ratifier le Protocole le plus tôt possible et sans aucune réserve, nous estimons que la poursuite de ce dialogue nous permettra de mieux comprendre nos positions respectives.

Dans le domaine des armes classiques, la paix qui règnera bientôt dans le sud des Philippines n'aurait pas été possible sans la volonté du Gouvernement et du Front de libération islamique Moro de mener des activités de normalisation, notamment un programme de mise hors service des armes. La présence de dizaines de milliers d'armes à feu, notamment d'armes non contrôlées, constitue depuis trop longtemps un grave obstacle au processus de paix et nous espérons obtenir la mise hors service de ces armes contre la paix.

Les Philippines demeurent favorables à la pleine mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects afin d'enrayer la prolifération de ces armes, qui ont déjà coûté la vie à des millions de personnes dans le monde entier. Mon pays, en tant que signataire, se réjouit à la perspective de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes en décembre. Nous travaillons de notre côté à sa ratification qui, nous l'espérons, pourrait avoir lieu avant la première Conférence des États Parties au Traité en 2015.

**M. Nkoloi** (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la direction des travaux de la Première Commission au cours de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Libye,

M. Ibrahim Dabbashi, de sa conduite efficace de la Commission à la soixante-huitième session.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/69/PV.2).

C'est la période de l'année où nous nous retrouvons pour faire le point sur ce qui se passe dans le monde dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il va sans dire que nous restons confrontés à d'importantes difficultés pour faire du monde un endroit sûr, étant donné la complexité des défis qui émergent chaque jour, précipités par divers facteurs.

La persistance des armes nucléaires, le terrorisme, le commerce et le transfert illicites d'armes légères et de petit calibre ainsi que l'apparition de maladies sont quelques-uns des défis qui font peser une menace sur la paix et la sécurité, la stabilité et le développement. Le fait qu'il y a encore des armes nucléaires met en doute la volonté des États dotés de l'arme nucléaire de procéder à un désarmement complet. Les conséquences humanitaires catastrophiques que pourrait avoir l'utilisation de ces armes meurtrières devraient nous obliger à envisager de les éliminer. Par conséquent, ma délégation tient à réitérer la position du Mouvement des pays non alignés, à savoir que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de féliciter ici les Gouvernements norvégien et mexicain d'avoir accueilli les conférences internationales sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Nous attendons avec intérêt une nouvelle série de débats constructifs à Vienne en décembre.

De même, nous nous réjouissons à la perspective de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura lieu en 2015.

L'importance que revêt l'entrée en vigueur, dans les plus brefs délais, du Traité d'interdiction complète des essais (TICE) ne saurait être sous-estimée. C'est pourquoi nous ajoutons notre voix à celles d'autres délégations et exhortons les huit États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le TICE.

Le Botswana demeure profondément préoccupé par le transfert, la fabrication et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre. Leur accumulation et leur prolifération incontrôlée dans toutes les régions

du monde sont un sujet de grave préoccupation, car ces armes continuent d'être les armes de prédilection dans la plupart des conflits, avec des conséquences durables sur les populations innocentes. C'est dans ce contexte que nous réaffirmons notre attachement à la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre et au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En ce qui concerne l'application du Programme d'action, ma délégation est d'avis que le marquage, le traçage et la tenue de registres jouent un rôle indispensable dans la lutte contre le commerce illicite de ces armes. Conformément aux dispositions du Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), au Programme d'action des Nations Unies et à l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, le Botswana a acquis des appareils de marquage, avec le concours du Bureau des affaires politiques et militaires du Département d'État des États-Unis. À ce jour, nous avons marqué toutes les armes en possession de l'État, à l'exception de celles qui sont détenues par l'armée. Le marquage des armes détenues par des civils commencera sous peu.

Pour terminer, ma délégation tient à réaffirmer son appui indéfectible aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre les menaces pesant sur la paix et la sécurité. Le thème de la présente session de l'Assemblée générale, « Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 », doit nous encourager à travailler d'arrache-pied, de manière collective et avec un fort esprit de tolérance les uns envers les autres, en vue de surmonter les menaces à la paix et à la sécurité, qui continuent d'être le plus grand défi posé au développement humain.

**M. Sergueyev** (Ukraine) (*parle en anglais*) :  
Au nom de la délégation ukrainienne, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection.

Ma délégation considère que la question du désarmement est d'une importance cruciale pour la paix, la sécurité et le développement du monde. L'Ukraine a toujours été favorable à une approche multilatérale à l'égard des questions du désarmement et de la sécurité internationale. Tout en reconnaissant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des

traités internationaux existants et l'entrée en vigueur de nouveaux traités, ainsi que l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le désarmement, nous réaffirmons pleinement notre attachement au maintien et au renforcement du mécanisme actuel de désarmement et de coopération internationale en vue de consolider le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Nous partageons l'avis selon lequel l'emploi des armes nucléaires est la menace la plus grave qui pèse aujourd'hui sur l'humanité. Depuis de nombreuses années, l'Ukraine appelle régulièrement à l'élimination totale de ces armes. Nous estimons essentiel d'intensifier la coopération internationale si nous voulons renforcer le régime international actuel de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Dans l'optique de cet objectif, mon pays a pris les devants et a donné l'exemple en renonçant à ses capacités nucléaires et en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en novembre 1994. En outre, nous avons pris des mesures concrètes en vue d'éliminer l'utilisation de l'uranium hautement enrichi à des fins civiles en retirant tous nos stocks de notre territoire national en mars 2012. Pour l'Ukraine, le TNP est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et nous appuyons pleinement sa mise en œuvre effective, son renforcement et son universalisation.

Il y a 20 ans, le 14 janvier 1994, à Moscou, les Présidents de l'Ukraine, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie ont signé une déclaration trilatérale prévoyant des dispositions sur la mise en œuvre de la décision de l'Ukraine de renoncer aux armes nucléaires et d'acquiescer le statut d'État non doté d'armes nucléaires. Par une ironie du sort, le vingtième anniversaire de la décision de l'Ukraine de renoncer aux armes nucléaires coïncide avec l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, l'occupation et l'annexion d'une partie de son territoire – la République autonome de Crimée – et la déstabilisation des régions du sud-est de l'Ukraine. Ces actions de la Fédération de Russie constituent une grave violation des normes du droit international en vigueur, de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et de plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux garantissant l'intégrité territoriale de l'Ukraine, l'inviolabilité de ses frontières et la non-ingérence dans ses affaires intérieures.

Ces actes sont particulièrement cyniques, vu qu'ils ont été commis par l'État garant de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Ukraine

au titre du Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, signé le 5 décembre 1994 à Budapest. Il convient de signaler que les États signataires de ce Mémorandum ont réaffirmé leur obligation de s'abstenir d'avoir recours à la menace ou à l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine, et de s'abstenir d'utiliser leurs armes contre l'Ukraine, sauf en cas de légitime défense ou dans d'autres situations prévues par la Charte des Nations Unies.

Nous tenons à souligner que ce Mémorandum a été signé dans le cadre de l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et en application de ses engagements de retirer toutes les armes nucléaires de son territoire dans les délais fixés, et que la partie ukrainienne a dûment appliqué les dispositions de ce Mémorandum.

Vu que les dispositions du Mémorandum de Budapest ont été bafouées et foulées aux pieds par l'un des États signataires, à savoir la Fédération de Russie, nous demandons à la Conférence du désarmement d'élaborer et de conclure sans plus tarder un instrument multilatéral juridiquement contraignant afin de fournir aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires.

Je voudrais également indiquer que l'Ukraine est préoccupée par la décision unilatérale prise par la Fédération de Russie de dénoncer l'accord signé le 28 mai 1997 par l'Ukraine et la Fédération de Russie portant sur le statut et sur les conditions de déploiement de la flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie sur le territoire ukrainien. En vertu de l'article 5 de cet accord, la Fédération de Russie ne doit pas déployer des armes nucléaires au sein de la formation de la flotte de la mer Noire, stationnée sur le territoire ukrainien. Vu ces événements sans précédent, et compte tenu de l'emplacement stratégique de la Crimée dans la région, nous ne pouvons pas exclure la possibilité que la Fédération de Russie déploie des capacités nucléaires sur le territoire de la République autonome de Crimée, ce qui constituerait une grave menace pour le régime actuel de non-prolifération, face à laquelle la communauté internationale doit réagir.

Tout en soulignant l'importance de la mise en œuvre des décisions issues de la Conférence d'examen du TNP de 2010, l'Ukraine voudrait également exprimer son appui à la création d'une zone exempte d'armes de

destruction massive au Moyen-Orient. Nous estimons que l'une des priorités à cet égard est la convocation d'une conférence sur cette question. Le succès de cette conférence permettrait de renforcer la sécurité régionale et internationale et le régime de non-prolifération nucléaire.

Dans ce contexte, nous appelons de nos vœux l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), car nous estimons que son entrée en vigueur représenterait un progrès tangible en vue de la réalisation de l'objectif noble de l'avènement d'un monde sûr et pacifique, exempt d'armes nucléaires. Le respect de l'intégrité des normes établies par le TICE est de la plus haute importance. Certes, les moratoires volontaires actuels sur les essais nucléaires sont d'une grande utilité, mais ils ne sauraient se substituer à une interdiction contraignante à l'échelle mondiale. À cet égard, nous appelons les États Membres concernés à ratifier le TICE dans les plus brefs délais.

L'Ukraine continue d'appuyer le développement du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et invite toutes les parties au TNP qui ne l'ont pas encore fait à conclure et à appliquer strictement des accords de garanties généralisées avec l'AIEA et à conclure et à appliquer les protocoles additionnels. Nous soulignons également que la négociation et la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires sont de la plus haute importance pour enrayer la prolifération nucléaire et faire des progrès en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire.

Toutefois, force est de reconnaître que l'on ne peut pas parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires dans un court laps de temps. La réalisation de cet objectif exige une approche à long terme, dans le cadre de laquelle la communauté internationale doit prendre des mesures concrètes et efficaces de désarmement dans la transparence et de manière non discriminatoire, vérifiable et irréversible, mettant ainsi en place un système d'instruments se renforçant mutuellement, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. À cet égard, nous avons appuyé l'adoption de la résolution portant création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (résolution 67/56).

L'Ukraine a toujours appuyé les débats sur les incidences humanitaires des armes nucléaires menés à

Oslo en 2013 et à Nayarit en 2014, qui ont démontré une fois de plus qu'il ne fallait ménager aucun effort pour que ces armes ne soient jamais plus utilisées.

Dans le même temps, nous sommes convaincus que la seule façon de protéger le monde contre la prolifération nucléaire est de faire en sorte que la renonciation par l'Ukraine à ses armes nucléaires devienne un cas exemplaire de réussite. Sinon, il sera beaucoup plus difficile de convaincre tout autre pays de renoncer à son programme nucléaire national.

La revitalisation des institutions multilatérales de désarmement et les négociations sont parmi les tâches principales dont la communauté internationale doit s'acquitter. J'ai le plaisir d'informer la Commission que, le 23 septembre, l'Ukraine a signé le Traité sur le commerce des armes, qui établit de nouvelles normes internationales et met en place un cadre de transparence et de responsabilisation pour le commerce des armes classiques. L'Ukraine se félicite de l'entrée en vigueur officielle du Traité en décembre et appelle tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer ce Traité et à adhérer.

**M<sup>me</sup> Bolaños Pérez** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, d'avoir été élus récemment pour diriger les travaux de la Première Commission. Nous nous réjouissons de voir un représentant de notre région présider cet important organe. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation en vue du bon déroulement des travaux de la Commission.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2).

Le Guatemala ne possède pas d'armes nucléaires ni d'armes de destruction massive. Notre pays n'a jamais souffert des conséquences dévastatrices des armes nucléaires, des armes à sous-munitions ou des armes chimiques. Par contre, nous avons des millions d'armes légères et de petit calibre, armes qui ne sont pas autant stigmatisées mais qui chaque année, sont à l'origine de la mort de centaines de milliers de personnes dans le monde entier. Ces armes ont causé la mort de centaines de milliers de personnes dans mon pays et ont contribué à son histoire sanglante au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Malheureusement, ces violences persistent jusqu'à présent. Ces armes ont exacerbé et prolongé le

conflit armé interne, et aujourd'hui, le commerce illicite d'armes alimente la violence armée et l'insécurité qui frappent mon pays, exacerbant la commission de crimes et de violences sexistes. Au Guatemala, il existe un flux de plus en plus important d'armes, associé à la criminalité organisée et aux activités des gangs. Cependant, il y a également une grande quantité d'armes héritées du conflit armé.

De toute évidence, la lutte contre le commerce illicite des armes est une des grandes priorités de mon gouvernement. Ce fléau a d'énormes conséquences sur la société guatémaltèque, comme le montre non seulement le nombre de morts et de blessés qu'il provoque mais également la fragilité du tissu social, le climat d'insécurité et les coûts élevés qu'il entraîne et qui nuisent à nos capacités de développement. Aucun pays ne peut faire face seul à ces problèmes complexes, et encore moins un pays en développement qui est sorti, il y a moins de 20 ans, d'un conflit prolongé.

C'est un problème qui transcende les frontières, les pays et les régions. C'est également une question transversale qui touche la sécurité internationale ainsi que le développement socioéconomique, la santé et la stabilité. Nous devons donc disposer d'un cadre multilatéral qui établisse la responsabilité des États de protéger leurs populations civiles contre les effets négatifs de la prolifération des armes légères et de petit calibre, mais qui reconnaisse également le lien entre ces armes et l'exacerbation de la violence sexuelle et sexiste. Des mécanismes de coopération internationale doivent également être mis en place pour lutter contre le commerce illicite des armes et atténuer ses effets sur les populations civiles.

Nous nous félicitons donc de l'adoption du Traité sur le commerce des armes et de sa prochaine entrée en vigueur. Ce traité est le premier instrument juridiquement contraignant qui a pour objectif de réduire considérablement le coût humain de la prolifération d'armes à l'échelle mondiale, d'empêcher les fournisseurs d'armes de profiter du maillon le plus faible de la chaîne légitime d'approvisionnement en armes pour les détourner vers le marché illicite, et de définir les responsabilités respectives de chacun des acteurs dans cette chaîne. Le Guatemala a signé le Traité peu de temps après son ouverture à la signature. Nous espérons mener prochainement à bien le processus national de ratification.

Nous sommes également fiers d'appartenir à une région qui a joué un rôle moteur et reconnu sur cette

question. Et à cet égard, nous félicitons le Mexique d'avoir proposé d'accueillir la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Nous renouvelons également notre appui à la candidature de la Trinité-et-Tobago pour accueillir le secrétariat permanent.

Ma délégation tient à souligner l'importance de la mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de son mécanisme de suivi. Nous nous félicitons du succès de la dernière Conférence d'examen. Nous sommes néanmoins préoccupés par l'absence de progrès à la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères tenue récemment, notamment en ce qui concerne l'inclusion des munitions dans le Programme d'action, bien que ce point ait été évoqué à maintes reprises par de nombreuses délégations, dont la mienne. Les munitions sont ce qui fait que les armes à feu sont létales; ne pas tenir en compte rend la lutte contre le commerce illicite des armes incomplète.

Le Guatemala condamne fermement l'emploi d'armes à sous-munitions par quelque acteur et en quelque circonstance que ce soit. Nous réaffirmons que leur emploi est contraire aux principes consacrés par le droit international humanitaire. Nous réaffirmons également notre détermination à contribuer à la mise en œuvre effective de la Convention sur les armes à sous-munitions. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue récente, à San José, de la cinquième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. La réunion a été fructueuse et a permis de donner un coup de fouet aux préparatifs de la Conférence d'examen qui aura lieu en Croatie l'année prochaine. Mon pays est très fier que l'Amérique centrale soit récemment devenue la première région à être déclarée zone exempte d'armes à sous-munitions.

S'agissant des armes nucléaires, cette année encore, nous déplorons le fait que peu de progrès ont été accomplis, en tout cas par les puissances nucléaires. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de formuler des recommandations concrètes à la troisième réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue cette année à New York. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et un fondement indispensable pour

parvenir au désarmement nucléaire. Pour que le TNP demeure pertinent et soit mis en œuvre avec efficacité, nous devons accorder la même attention à ses trois piliers – à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – car ils sont étroitement liés et se renforcent mutuellement.

En tant qu'État partie à ce traité, nous sommes résolus à promouvoir son universalité et le plein respect de toutes ses dispositions. Le respect des dispositions du Traité est une obligation juridique, et tous les États doivent clairement démontrer qu'ils respectent la lettre et l'esprit de cet instrument juridique international. À moins d'un an de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, il est absolument primordial que la communauté internationale ne se contente pas de réitérer les engagements déjà pris, engagements dont la mise en œuvre ne peut être retardée indéfiniment, non seulement parce que cela est contraire à la lettre et à l'esprit du Traité mais également en raison du manque de pertinence des arguments avancés par les puissances nucléaires dans la conjoncture actuelle. Le TNP n'a pas été conçu pour être un régime permanent mais il est le résultat d'un compromis qui doit aboutir au respect par toutes les parties de leurs obligations. Il est évident que les États non dotés de l'arme nucléaire ont rempli leur part du contrat. Les États dotés de l'arme nucléaire doivent maintenant faire de même.

En dépit de ce qui précède, nous sommes relativement optimistes au vu du regain d'intérêt et des efforts actuels de la communauté internationale pour faire clairement savoir que nous n'attendons pas qu'un petit groupe d'États dotés de l'arme nucléaire décide si et quand désarmement nucléaire il y aura. Nous ne devons pas oublier qu'il ne s'agit pas simplement de l'objectif final auquel nous devons tous aspirer, mais que nous devons tous œuvrer activement pour qu'il soit atteint. Nous sommes donc favorables à l'examen des incidences humanitaires des armes nucléaires dans le cadre des discussions consacrées au désarmement nucléaire à l'ONU, en tant que priorité de l'Organisation.

À cet égard, les Conférences tenues à Oslo en 2013 et à Nayarit cette année ont été déterminantes dans l'ouverture de ce débat. Nous espérons que la prochaine Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui aura lieu à Vienne, prolongera la dynamique suscitée par les deux précédentes conférences. Il est évident que l'emploi d'armes

nucléaires est contraire aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au droit international humanitaire.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont une composante essentielle du désarmement nucléaire. Le Guatemala est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone habitée au monde exempte d'armes nucléaires et a servi d'exemple et d'inspiration pour la création d'autres régions dénucléarisées. Maintenant que le statut de zone exempte d'armes nucléaires de l'Amérique latine et des Caraïbes est solidement établi, il importe aussi de veiller à ce que cette zone ne soit pas exposée à une menace nucléaire. Nous appelons donc au retrait de toutes les déclarations interprétatives relatives à ce traité. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'organiser la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, et nous appelons tous les États concernés à redoubler d'efforts aux fins de sa convocation prochaine.

Face au risque inacceptable auquel l'existence même de ces armes expose l'humanité, nous appuyons toutes les initiatives visant, dans un premier temps, à réduire ce risque et, à terme, à éliminer totalement. C'est pourquoi nous estimons indispensable de maintenir le moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous saisissons cette occasion pour renouveler l'appui de notre pays au Traité et appeler tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier cet instrument important, en particulier les pays visés à l'annexe 2, sans l'adhésion desquels l'entrée en vigueur du Traité est impossible.

**M<sup>me</sup> Kasese-Bota** (Zambie) (*parle en anglais*) : La Zambie a l'honneur de s'associer aux précédents orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la direction des travaux de la Première Commission en cette soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. La Zambie a toute confiance dans vos capacités et vous assure de son entière coopération et de son plein appui dans l'exercice de votre mandat à la Première Commission.

La Zambie s'aligne sur la déclaration du Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et sur celle de la Représentante permanente du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/69/PV.2).

La Zambie tient à exprimer sa reconnaissance à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et lui sait gré de ses observations très stimulantes relatives au désarmement général et à la paix et la sécurité internationales.

La Zambie est préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires. Elle craint en outre que les essais passés et la fabrication d'armes nucléaires, en plus d'avoir eu des conséquences humanitaires inacceptables, aient aussi compromis les progrès internationaux en matière de développement. La Zambie espère qu'à la présente session, la Première Commission trouvera une meilleure approche qui contribuera à l'élaboration d'un traité mondial commun d'interdiction des armes nucléaires. Afin d'offrir de meilleures conditions de vie aux générations à venir, tous les États Membres doivent s'opposer résolument aux conséquences de la fabrication, du déploiement et du stockage des armes nucléaires.

La Zambie s'associe à tous les défenseurs de la paix mondiale pour appeler tous les États dotés d'armes nucléaires à réduire leurs investissements dans les armements nucléaires. À cet égard, la Zambie saisit cette occasion pour encourager l'ensemble des États Membres à entreprendre des efforts concertés et à mener une action collective en vue de mettre un terme à la course aux armements nucléaires.

Malgré la tenue de la première Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires à Oslo en 2013 et de la deuxième au Mexique, à laquelle 146 États Membres ont participé, peu de progrès ont été réalisés. Ma délégation est d'avis qu'au cours de la présente session, il sera possible d'ouvrir la voie à de nouveaux efforts concertés en vue d'obtenir des résultats positifs lorsque les États Membres se réuniront à nouveau à la troisième Conférence internationale, qui aura lieu à Vienne en décembre. Il n'y a aucun gagnant dans une guerre nucléaire. Nous invitons donc tous les États Membres à œuvrer de concert en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour ce qui est des autres armes de destruction massive, la Zambie s'associe au Groupe des États d'Afrique pour condamner l'emploi des armes chimiques ces dernières années, qui a entraîné de grandes pertes en vies humaines, y compris des femmes et des enfants innocents. Nous exhortons la communauté internationale à travailler main dans la main et à encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du

stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

En ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, la Zambie appuie totalement les dispositions du Traité et félicite à son tour les États Membres qui ont contribué à atteindre les 50 ratifications requises, permettant ainsi au Traité d'entrer en vigueur le 24 décembre. Avec l'entrée en vigueur de ce traité, il est à espérer que la prolifération des armes à feu illégales pourra être maîtrisée voire réduite de manière drastique. La Zambie estime qu'un engagement international renouvelé en faveur de l'application du Traité sur le commerce des armes permettrait de stimuler les travaux de la Première Commission à la présente session.

Je tiens à réaffirmer encore une fois l'attachement de ma délégation à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous demandons instamment à tous les États de négocier un traité interdisant totalement les armes nucléaires. En outre, la Zambie soutient toutes les initiatives visant à débarrasser le monde des armes de destruction massive et à imposer des mesures de contrôle sur toutes les sortes de trafic d'armes, classiques ou autres, comme convenu au titre de diverses conventions.

**M. Tuy** (Cambodge) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de me joindre aux collègues qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez être assuré de l'appui et de la coopération du Cambodge pour que la présente session soit couronnée de succès dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale.

Même si mon pays s'associe aux déclarations faites par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le Représentant permanent des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/69/PV.2), je voudrais faire part des vues du Cambodge sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Malgré la lenteur des progrès enregistrés dans le domaine du désarmement, au fil des ans, nous avons œuvré sans relâche par le truchement de l'ONU, des mécanismes régionaux et des instances internationales, pour atteindre nos objectifs communs sur les questions de non-prolifération nucléaire. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont constamment inscrits à l'ordre du jour de nos discussions ici à l'ONU, et ailleurs dans les instances internationales et

régionales. Nous devons donc redoubler d'efforts pour honorer les engagements que nous avons contractés à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, et envisager d'en prendre de nouveaux à la prochaine Conférence d'examen, qui aura lieu en 2015.

Ma délégation continue d'attacher beaucoup d'importance au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), que le Cambodge a signé et ratifié en l'an 2000. Tout en espérant qu'il entrera bientôt en vigueur, le Cambodge est d'avis que les délibérations sur l'ensemble des dispositions dudit Traité doivent être réexaminées en conséquence. Le Cambodge applaudit la première célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires au niveau ministériel, qui s'est tenue en marge du débat général de la soixante-neuvième session, ici-même, à New York. À cet événement, nous avons une nouvelle fois réaffirmé l'engagement de la communauté internationale et mobilisé les efforts internationaux en vue de parvenir à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement royal du Cambodge, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, organisera deux ateliers consécutifs à Phnom Penh, à savoir la conférence Asie 2014 sur les menaces non classiques liées aux explosifs chimiques, bactériologiques, radiologiques ou nucléaires, du 14 au 16 octobre, et un atelier sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, du 15 au 17 octobre. Cet atelier portera sur le partage des expériences interdisciplinaires afin de recenser les procédures efficaces et de renforcer les capacités en vue de répondre aux besoins nationaux et régionaux.

S'agissant des efforts régionaux, tous les États membres de l'ASEAN ont poursuivi les contacts avec les cinq puissances nucléaires, c'est-à-dire les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, afin qu'elles signent le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Ma délégation accueille positivement les réunions de travail qui se sont déroulées le 8 octobre ici-même, à New York, entre les membres de l'ASEAN et les puissances nucléaires. Le Cambodge se félicite de la volonté exprimée par les deux parties de s'acheminer vers la signature du Protocole dans les meilleurs délais.

Le Cambodge considère que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire de la lutte contre ces armes et accueille

avec satisfaction les résultats positifs de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui s'est tenue à New York du 28 avril au 9 mai 2015. Il importe que nous évaluions les résultats du TNP au fil des ans et que nous nous employions à continuer d'améliorer son application au cours des cinq prochaines années. Ma délégation est par ailleurs convaincue qu'il faut convoquer sans délai la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

La présence de mines terrestres et de restes explosifs de guerre continue d'être considérée comme une menace permanente pesant sur la sécurité humaine et les objectifs nationaux de développement. Ayant depuis 2012 reconnu au niveau régional la nécessité de s'attaquer au problème des mines, l'ASEAN s'est attelée à mettre en place un Centre régional de lutte antimines, qui sera basé au Cambodge. À cet égard, l'assistance humanitaire et technique de la part des donateurs internationaux est la bienvenue afin d'appuyer les activités du Centre et donc son bon fonctionnement. Par ailleurs, le Cambodge organisera un séminaire régional sur la création du centre régional d'action antimines les 18 et 19 octobre dans la province de Siem Reap, auquel participeront les États membres de l'ASEAN et d'autres institutions nationales et internationales compétentes.

En 2012, en collaboration avec la Mission permanente de l'Australie, la Mission permanente du Cambodge a organisé à New York une exposition de photographies pour célébrer la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines. Cette exposition a mobilisé l'attention mondiale autour de la question des mines antipersonnel et fait entendre la voix des victimes. Elle a également montré de manière saisissante le lourd tribut que font payer les mines et les restes explosifs de guerre longtemps après la fin des conflits.

Le Cambodge, qui a adhéré au mouvement pour l'interdiction des mines en 2011, a eu l'honneur d'assumer la présidence de la onzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Avec la tenue de cette réunion, le traité sur l'interdiction des mines est en un sens revenu au point où tout a commencé il y a 20 ans – la tragédie humaine et la

souffrance des victimes au Cambodge et dans d'autres régions confrontées à des problèmes similaires, notamment le Mozambique, l'Angola, l'Afghanistan et la Bosnie-Herzégovine, où est née la volonté de mettre fin à l'utilisation de ces armes inhumaines et meurtrières. Nous félicitons vivement tous les États parties à la Convention d'Ottawa d'avoir manifesté leur ferme solidarité, ainsi que toutes les organisations internationales et non gouvernementales concernées et les autres acteurs qui déploient des efforts collectifs pour défendre la noble cause d'un monde débarrassé des mines antipersonnel.

Parce qu'il partage la préoccupation de la communauté internationale en ce qui concerne les pertes en vies humaines que continuent de causer les conflits armés, le Cambodge, à l'instar d'autres pays, a signé le Traité sur le commerce des armes le 18 octobre 2013. Le Traité vise à réglementer le commerce des armes classiques et à mettre en place un cadre efficace de suivi et de stabilisation des flux et du commerce d'armes, en particulier dans les régions sujettes à des conflits. Le Traité sur le commerce des armes doit entrer en vigueur en décembre 2014, et le Cambodge, en coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, va organiser un atelier sur le thème « Aide juridique régionale pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes », qui se déroulera dans la province de Siem Reap les 18 et 19 novembre. L'objectif de cet atelier est de faciliter la fourniture d'une assistance spécialisée aux États de la région d'Asie et du Pacifique qui ont signé, ou fait part de leur intention de signer, le Traité sur le commerce des armes.

Nous ne pouvons passer outre la question des armes légères et de petit calibre, qui continuent de faire des victimes civiles et militaires et posent une menace à la sécurité de l'humanité, en particulier dans les pays touchés par un conflit ou en situation de sortie de conflit. Le Cambodge attache donc une grande importance au processus de lutte contre l'utilisation illicite d'armes légères et de petit calibre dirigé par l'ONU. C'est pourquoi il a élaboré une politique de gestion des armes et des explosifs et créé un comité national chargé de la mettre en œuvre. Avec l'aide des plans d'action dirigés par l'ONU, le Cambodge est parvenu à faire reculer la possession illégale d'armes légères et leur utilisation incontrôlée, et il continue d'appliquer sa politique nationale.

Enfin, je tiens à souligner que face aux difficultés liées aux conflits armés et à la crainte de la prolifération

illégal des armes dans de nombreuses régions du monde, il est plus important que jamais de déployer des efforts collectifs pour lutter contre ces problèmes en prenant de nouveaux engagements et en renforçant la coopération entre tous les États.

**M. Masalla** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La délégation tanzanienne tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Bureau, de vos élections méritées. Vous avez toute notre confiance et pouvez être assuré de notre coopération et de notre appui.

Nous saluons également la présence et l'engagement de M<sup>me</sup> Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que la déclaration qu'elle a prononcée au début de nos délibérations (voir A/C.1/69/PV.2).

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie (voir A/C.1/69/PV.2) respectivement.

La République-Unie de Tanzanie préconise l'élimination totale et irréversible des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Nous réitérons notre opposition à la possession et à la mise au point d'armes nucléaires, et nous sommes opposés à tout acte de guerre, indépendamment des armes employées, qu'elles soient nucléaires ou non.

Au moment de la création de la Première Commission, son objectif principal était d'aider l'ONU à s'acquitter de sa responsabilité première, à savoir garantir la paix, la sécurité et le développement humain. Nous devons tous nous rappeler que cet objectif n'a pas été réalisé sur la base des piliers qui guident le mécanisme de désarmement. Tous les États Membres doivent déployer des efforts pour sortir de l'impasse afin de régler les problèmes restés sans réponse ou auxquels n'ont été apportées que des solutions partielles ou inadaptées.

Il convient de rappeler que durant sa session de fond en 2014, la Commission du désarmement n'a pas adopté de recommandations aux fins de la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires, et ce du fait de l'absence de consensus entre les États Membres. Un blocage similaire a marqué la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties

chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Les conséquences humanitaires et sur le développement de toute détonation nucléaire seraient évidemment catastrophiques. Un tel événement aurait certainement des répercussions par-delà les frontières, mais il contaminerait également notre environnement de manière irréversible et aurait des conséquences catastrophiques sur notre écosystème naturel, qui serait détruit sur plusieurs générations. Il est donc dans l'intérêt de la survie même de l'humanité que les armes nucléaires ne soient utilisées en aucunes circonstances. Un instrument juridique interdisant l'emploi de ces armes renforcerait donc le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en réalisant ses objectifs de désarmement et de non-prolifération.

La République-Unie de Tanzanie est partie et signataire de plusieurs instruments internationaux et régionaux juridiquement contraignants en vigueur dans les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements, notamment, mais pas uniquement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, la Convention sur les armes à sous-munitions, le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous souscrivons aux objectifs principaux de ces instruments, notamment le contrôle, la réduction et l'élimination de la possession d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre.

D'autre part, la Tanzanie, qui est signataire du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, signé en 1996, appuie pleinement l'idée de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier. De telles initiatives constituent des contributions précieuses au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour l'Afrique, la mise en œuvre du Traité de Pelindaba, entré en vigueur en 2009, constitue une avancée importante vers le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire sur le continent et dans le monde entier. À cet égard, la République-Unie de Tanzanie appuie l'appel à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Mon pays estime que cet effort contribuera non seulement à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient,

mais également dans le reste du monde. Dans le même ordre d'idées, nous demandons à tous les États dotés d'armes nucléaires de ratifier sans réserve les traités et protocoles internationaux relatifs à la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue de travailler avec les États Membres à la promotion de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire et de l'énergie nucléaire dans le monde. Grâce à ses programmes, l'AIEA encourage l'établissement de normes de sûreté et de sécurité nucléaires. À cet égard, la République-Unie de Tanzanie salue et appuie l'important rôle de l'AIEA dans la promotion d'une technologie nucléaire sûre et sécurisée.

La République-Unie de Tanzanie est pleinement en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires et autres armes de destruction massive sous toutes leurs formes. Le principe fondamental qui nous guide à cet égard est le caractère sacré de la vie humaine, où que les personnes se trouvent et quelles que soient les conditions dans lesquelles elles vivent. Les populations de mon pays et des sous-régions auxquelles mon pays appartient – Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Communauté d'Afrique de l'Est et Communauté de développement de l'Afrique australe – ne fabriquent pas d'armes nucléaires et ne souhaitent pas les voir dans leur voisinage. Ces populations continuent d'être des victimes récurrentes du trafic illicite des armes légères et de petit calibre, à l'image d'une grande partie de l'Afrique. Ce qui intéresse donc ma délégation – intérêt qui, je l'espère, est partagé par la plupart d'entre nous ici –, c'est qu'on ne continue pas simplement à faire semblant de s'attaquer à ce fléau, mais qu'on se débarrasse réellement de ces armes.

La République-Unie de Tanzanie est convaincue de l'importance de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et vivement préoccupée par les conséquences d'une course aux armements et le déploiement de systèmes de missiles balistiques dans l'espace. C'est pourquoi ma délégation demande à la communauté internationale d'insister sur l'importance du strict respect des accords pertinents en matière de désarmement ainsi que du régime juridique existant concernant l'utilisation de l'espace.

En conclusion, la République-Unie de Tanzanie réaffirme que le désarmement nucléaire est possible, parce que ni la possession d'armes nucléaires ni leur existence n'est nécessaire ou souhaitable pour la paix collective des États. Notre objectif commun en tant

qu'êtres humains est celui du développement, de la paix et de la sécurité dans le monde. Le meilleur moyen d'y parvenir est de nous libérer de la peur et de la crainte d'une éventuelle explosion nucléaire et de ses incidences catastrophiques. La République-Unie de Tanzanie continuera de croire résolument dans l'utilité de poursuivre sur cette voie qui vise l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il est grand temps d'abolir les armes nucléaires avant qu'elles n'anéantissent la communauté mondiale.

**M. Sareer** (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je voudrais vous assurer, ainsi que les membres du Bureau, du plein appui de ma délégation dans les tâches qui vous attendent. Je saisis aussi cette occasion pour remercier la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Angela Kane, et le Bureau des affaires de désarmement, de leurs efforts à l'appui des travaux de la Commission.

Les Maldives ne produisent ni matériel de guerre ni armes, et n'ont aucune intention de le faire. Les Maldives n'ont peut-être pas les moyens de contribuer au renforcement et à l'application du régime mondial de non-prolifération et de désarmement, mais la menace posée par les armes de destruction massive est aussi réelle pour nous que pour tout autre pays de la planète.

En tant que communauté des nations, nous pensons que chacun d'entre nous est tenu moralement d'agir en faveur du maintien de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi chaque année nous venons à la Première Commission et disons ce que nous pensons de la prolifération et de l'accumulation des armes, de la course aux armements dans l'espace et du désarmement. C'est aussi pourquoi nous contribuons au règlement de ces questions, notamment en signant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes biologiques, et en soumettant régulièrement des rapports sur leur mise en œuvre.

Nous insistons sur le risque que représentent les armes de destruction massive, et nous nous efforçons de contribuer au débat visant à ce que les ressources limitées dont nous disposons aillent plutôt au développement social et à l'élimination de la pauvreté qu'à la recherche et à la mise au point d'armes. Surtout, nous apportons un soutien moral à ceux qui défendent une telle position. C'est pourquoi les Maldives ont toujours suivi avec

grand intérêt et beaucoup d'espoir les discussions sur le désarmement et les négociations sur la non-prolifération nucléaire.

Je voudrais poser quelques questions toutes simples. Est-ce que les stocks et les arsenaux d'armes nucléaires rendent le monde plus sûr? Est-il nécessaire de posséder des stocks de ces armes, qui sont les plus destructrices qui existent? Le monde ne serait-il pas meilleur sans les armes nucléaires et autres armes de destruction massive? Je sais que les avis divergent sur ces questions, mais nous espérons que les débats sur le désarmement nous permettront au final de dégager un consensus au sujet de l'élimination totale de la surface de la Terre de ces armes inutiles.

Une autre question qui se pose est celle des incidences humanitaires implicites d'une frappe nucléaire. Aucun pays de la planète n'a les moyens de faire face aux conséquences des armes nucléaires, que certains considèrent pourtant comme un symbole de fierté. Le recours aux armes nucléaires ne provoquerait pas seulement la plus grave des crises humanitaires, il aurait aussi des conséquences mondiales catastrophiques sur l'environnement, le climat, la santé, l'ordre social et le développement humain. Dans le pire des cas, il entraînerait l'anéantissement de tout un pays.

Les Maldives se félicitent de l'attention accrue portée aux incidences humanitaires des armes nucléaires, comme en témoignent les conférences organisées à Oslo l'année dernière et à Mexico City en février de cette année. Nous saluons aussi l'initiative de l'Autriche d'accueillir la troisième Conférence internationale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires en décembre. Nous saluons également la décision prise il y a quelques jours de proclamer la journée du 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nul doute que ces initiatives permettront de renforcer le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires et alimenteront ainsi la dynamique de plus en plus forte en faveur du renforcement énergique des efforts internationaux de désarmement nucléaire.

Les armes classiques posent tout autant une menace pour l'humanité. Les armes légères et de petit calibre entre de mauvaises mains représentent une menace encore plus grande en termes de déstabilisation pour les pays en situation déjà fragile. Elles accroissent le risque de voir les différends se transformer en guerres civiles et en conflits régionaux et internationaux à grande échelle. Le Traité sur le commerce des armes adopté en

avril 2013 est une preuve éclatante de la détermination de la communauté internationale à contrôler ces armes classiques. Nous attendons avec impatience son entrée en vigueur en décembre. Les Maldives devraient adhérer très prochainement au Traité.

Les Maldives sont tout à fait conscientes de l'importance fondamentale du respect des engagements pris dans le contexte du désarmement. Au niveau national, nos lois et mesures de contrôle très rigoureuses font qu'il n'y pas de trafic d'armes, que ce soit au sein de la population ou avec d'autres pays. Au niveau international, les Maldives remettent chaque année leur rapport au Registre des armes classiques.

Les Maldives ont toujours plaidé en faveur du désarmement régional aux fins du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Elles ont systématiquement appuyé la transformation de l'océan Indien en zone de paix depuis que l'Assemblée générale a adopté une déclaration sur la question en 1971 (résolution 2832 (XXVI)).

La Première Commission a une grande responsabilité dans le traitement de toutes les questions de désarmement. Les déclarations en faveur de la réduction de la quantité d'armes afin de rendre le monde plus sûr continuent de se multiplier. Ce qui nous reste à faire est donc clair. En tant que communauté mondiale, nous avons la responsabilité morale de faire avancer cet effort pour le bien des générations futures. Ma délégation est disposée à œuvrer avec tous les membres à cette fin.

**M. Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la direction de la Première Commission en cette soixante-neuvième session. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation bangladaise dans l'exercice de vos responsabilités.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/69/PV.2). Je tiens cependant à revenir sur quelques points relatifs au désarmement et à la non-prolifération, à titre national.

En tant que signataire de tous les principaux traités multilatéraux sur le désarmement, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes inhumaines, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le Traité sur

le commerce des armes, le Bangladesh est engagé en faveur du désarmement général et complet, en vertu de l'obligation constitutionnelle qu'il a contractée en matière de désarmement.

Parvenir au désarmement nucléaire à l'échelon mondial est l'un des plus vieux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Les horreurs d'Hiroshima et de Nagasaki ont si fortement choqué notre conscience que la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale, la résolution 1 (I), se donnait pour visée un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1959, et a été appuyé par tous les secrétaires généraux.

En dépit de cela, le premier mot qui vient à l'esprit lorsque l'on parle de désarmement nucléaire est tout simplement « déception ». Il n'est peut-être pas d'autre objectif des Nations Unies qui demeure si cruellement en deçà des attentes que celui du désarmement nucléaire. Soixante-huit ans se sont écoulés depuis l'adoption de la première résolution. Malheureusement, les beaux discours sur le désarmement nucléaire n'ont toujours pas été suivis de résultats concrets et tangibles.

Aujourd'hui, tout comme il y a 60 ans, l'humanité doit toujours faire face à une menace d'autodestruction sans précédent du fait de l'accumulation massive et de la surenchère d'armes nucléaires qui suffiraient pour détruire toute vie humaine sur notre planète. Or, aujourd'hui, nombreux sont ceux qui s'inquiètent légitimement de la sûreté et de la sécurité des arsenaux nucléaires. Le moment est venu d'adopter une convention globale qui permette de réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. De nombreux dirigeants mondiaux ont défendu ce point de vue pendant la première Réunion de haut niveau de tous les temps sur le désarmement nucléaire à l'Assemblée générale (voir A/68/PV.11), tenue le 26 septembre 2013.

La position du Bangladesh sur le désarmement nucléaire a toujours été cohérente, sans arrière-pensées et dépourvue d'ambiguïté. Convaincus que les armes nucléaires ne peuvent garantir à l'humanité la sécurité et la paix, nous avons réaffirmé sans équivoque notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. La seule fin à laquelle puisse être utilisée, selon nous, l'énergie nucléaire est à caractère pacifique, dans le cadre d'un accord de garanties généralisées conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qui peut aider de nombreux pays à relever leurs défis de développement. À cet égard,

avec l'assistance et sous le contrôle strict de l'AIEA, le Bangladesh travaille sur les utilisations pacifiques et civiles de la technologie nucléaire, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de la santé.

Malheureusement, une poignée d'États, qui n'ont que faire de la sécurité du plus grand nombre, continuent de détenir ou de chercher à détenir de telles armes pour garantir leur sécurité. Des ressources précieuses, qui pourraient servir à nourrir les plus démunis et à leur fournir une vie décente sont détournées au profit de la fabrication d'armes nucléaires toujours plus sophistiquées ayant le pouvoir d'anéantir l'humanité et la planète. Nous demandons instamment à cette poignée d'États dotés de l'arme nucléaire de s'arrêter un instant et de réfléchir au fait qu'alors qu'ils consacrent plus de 105 milliards de dollars chaque année rien qu'à la mise au point et aux essais de nouveaux arsenaux nucléaires, seulement 50 milliards de dollars par an en moyenne suffiraient à réduire de moitié la pauvreté dont souffrent près de 5 milliards de personnes dans le monde, et à atteindre l'ensemble des huit objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015.

Après cinq décennies de lutte contre les essais nucléaires, le TICE, qui interdit toutes les explosions nucléaires, a été la première lueur d'espoir pour l'humanité dans sa recherche d'un régime de non-prolifération global et vérifiable à l'échelle mondiale. Trente jours seulement après l'adoption du Traité, le Bangladesh, un des États visés à l'annexe 2, démontrait sa pleine confiance dans ce Traité en étant le premier pays d'Asie du Sud à le signer, en 1996, puis à le ratifier, en 2000. Le fait qu'après 18 ans, 183 signatures et 163 ratifications, le Traité n'est toujours pas entré en vigueur est pour nous une grande déception. Nous exhortons les huit derniers États visés à l'annexe 2 dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité à le ratifier sans plus tarder. L'entrée en vigueur du TICE marquerait une étape essentielle dans la réduction et, à terme, l'élimination des armes nucléaires, en en freinant le développement et l'amélioration qualitative.

Cela fait maintenant près de deux décennies que la Conférence du désarmement se trouve dans l'impasse et gaspille des ressources et un temps précieux. La dernière fois que la Conférence s'est mise d'accord pour négocier, c'était en 1996, dans le cadre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Depuis lors, la Conférence du désarmement est paralysée et incapable d'entreprendre des travaux de fond. Nous demandons à la Conférence du désarmement

de s'entendre sur un programme de travail équilibré et complet. Nous exhortons tous les États à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que la Conférence du désarmement puisse s'acquitter de son mandat de négociation. Nous appelons également à engager d'urgence des négociations à la Conférence du désarmement, en vue de la conclusion rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires, conformément au mandat énoncé dans la résolution 68/32.

Alors que le spectre du danger nucléaire se profile plus dangereusement que jamais, les armes classiques s'avèrent être les véritables armes de destruction massive dans de nombreuses régions du monde. Les horribles conséquences du commerce illicite des armes légères et de petit calibre ont été dévastatrices dans de nombreuses sociétés, où elles ont tué et mutilé des millions de civils. La limitation, la réduction et la réglementation des armes classiques sont, de ce fait, d'une importance capitale. À cet égard, il est encourageant que le Traité sur le commerce des armes entre en vigueur en décembre. En tant que signataire du Traité, nous espérons qu'il permettra de mettre fin au commerce illégal et à l'utilisation illégitime des armes classiques, qui continuent de causer des souffrances indicibles à l'humanité.

Le Bangladesh considère que l'espace fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Nous sommes favorables au renforcement du régime juridique international et à l'élaboration d'un code de conduite régissant les activités spatiales, afin de protéger et de préserver l'accès de tous à l'espace et d'en prévenir l'armement.

De tout temps, les efforts de désarmement par la voie du multilatéralisme ont été difficiles. Étant donné la complexité et l'interdépendance croissantes des problématiques liées au désarmement et à la sécurité internationale, nous devons apprendre à faire fonctionner le multilatéralisme pour créer un monde plus sûr. Nous espérons sincèrement que notre effort collectif au sein de la Première Commission contribuera à la revitalisation du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au moyen d'une maîtrise efficace des armements, de la non-prolifération et du désarmement.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à vous adresser mes félicitations, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre élection à la présidence de cet organe important qu'est la Première Commission. Je

vous assure du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation et me réjouis de travailler étroitement avec vous et tous nos autres collègues afin de mener à bien des tâches importantes.

L'objectif suprême du désarmement nucléaire est d'instaurer un monde plus sûr et exempt d'armes nucléaires, et il importe, à cette fin, de prendre des mesures réalistes et pratiques de façon progressive. Le Japon, de concert avec d'autres membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, s'est activement attaché à renforcer le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et a accueilli, au mois d'avril, la Réunion ministérielle de l'Initiative à Hiroshima. Les ministres qui y ont participé ont publié la déclaration d'Hiroshima, qui énonce des stratégies réalistes et concrètes en vue du désarmement nucléaire.

Le Japon a proposé que nous œuvrions à des réductions sur trois plans, à savoir le nombre d'armes nucléaires, le rôle qu'elles jouent et l'incitation à en posséder, et que nous œuvrions à la prévention à trois égards, à savoir l'apparition de nouveaux États dotés d'armes nucléaires, la prolifération des matières et technologies liées aux armes nucléaires et le terrorisme nucléaire. Le Japon est résolu à consentir davantage d'efforts pour contribuer davantage à l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'année 2015 marquera le soixante-dixième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Il est essentiel que tous les États fassent preuve de plus de détermination pour s'acquitter de leurs engagements en matière de désarmement sans plus tarder et œuvrent à prévenir l'emploi et la prolifération des armes nucléaires. Le Japon croit qu'il est possible d'éliminer les armes nucléaires grâce à un dialogue substantiel et constructif avec les États dotés de l'arme nucléaire. À cet égard, une fois de plus, le Japon présentera à la Première Commission le projet de résolution intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires ». Nous espérons vivement que notre projet de résolution recueillera le plus large appui possible et que le plus grand nombre possible de délégations s'en porteront coauteurs.

L'année 2015 coïncidera également avec la Conférence d'examen du TNP, qui devrait adopter un nouveau train de mesures dans le cadre du plan d'action qui sera notre nouvelle feuille de route jusqu'en 2020. S'il est vrai que certaines questions litigieuses subsistent et que les perspectives de la Conférence ne sont pas

tellement encourageantes, nous devons agir d'urgence et joindre nos efforts pour que cette Conférence soit couronnée de succès.

Nous avons été déçus par le fait que lors de sa session de 2014, la Conférence du désarmement se soit de nouveau montrée incapable de se mettre d'accord sur un programme de travail. Cependant, cela ne nous empêche pas d'évaluer les discussions publiques et sans exclusive menées pendant les réunions du groupe de travail officieux chargé du programme de travail. Par ailleurs, une série de discussions structurées et sur le fond ont été également menées sur tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, dans le cadre du calendrier des activités. Grâce à ces discussions, nous avons pu maintenir l'élan en faveur de futures négociations et tirer parti des compétences spécialisées de la Conférence du désarmement sur des questions fondamentales. Dans ce contexte, nous espérons que les discussions en cours au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que leurs résultats, imprimeront un nouvel élan aux travaux de la Conférence du désarmement. Le Japon salue le rôle de chef de file que joue le Canada au sein de ce Groupe et continuera à appuyer les efforts du Groupe en vue de l'élaboration de rapports productifs au printemps prochain.

Les programmes nucléaires et de mise au point de missiles de la République populaire démocratique de Corée, y compris ses activités d'enrichissement d'uranium, posent de graves menaces à la paix et à la stabilité de la région et de l'ensemble de la communauté internationale, ainsi que pour le TNP. Le Japon est vivement préoccupé par les lancements de missiles balistiques que la République populaire démocratique de Corée ne cesse d'effectuer en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, par ses annonces selon lesquelles elle pourrait effectuer d'autres lancements de missiles et procéder à un essai nucléaire, et par ses activités à Yongbyon, notamment le redémarrage du réacteur de 5 MW modéré au graphite et la rénovation de ses installations d'enrichissement d'uranium.

Le Japon demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de toute nouvelle provocation et de mettre un terme à toutes les activités relatives à ces programmes. Un essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée serait inacceptable, car il porterait gravement

atteinte au régime international de non-prolifération fondé sur le TNP et risquerait de réduire à néant les efforts déployés en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Japon prie instamment la République populaire démocratique de Corée d'honorer pleinement toutes ses obligations et engagements internationaux, notamment ceux découlant des résolutions du Conseil de sécurité et de la Déclaration commune de 2015 publiée à l'issue des pourparlers à six. Une fois de plus, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à renoncer définitivement à toutes ses armes nucléaires et à tous ses programmes de mise au point de missiles, de façon vérifiable et irréversible, et à se remettre en conformité avec l'accord de garanties qu'elle a passé avec l'AIEA et avec le TNP.

En ce qui concerne la question nucléaire iranienne, le Japon a exhorté l'Iran à ratifier le protocole additionnel de l'AIEA et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à coopérer pleinement avec l'AIEA en vue de lever les préoccupations de la communauté internationale concernant ses activités nucléaires. Le Japon se félicite des mesures pertinentes prises dans le cadre des premières phases du plan d'action conjoint et espère que les négociations en cours entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran aboutiront à un règlement définitif et global de cette question. Tout en saluant les mesures pertinentes prises jusqu'à présent, le Japon déplore que l'Iran n'ait pas mis en œuvre certaines des mesures convenues avec l'AIEA dans le cadre de la troisième phase du cadre de coopération. Dans ce contexte, le Japon appuie pleinement les efforts déployés par l'AIEA et engage l'Iran à mettre en œuvre promptement et sans interruption les mesures pertinentes, notamment celles ayant trait à une possible dimension militaire.

En ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, il est essentiel de détruire toutes les armes chimiques syriennes et les installations de fabrication de ces armes et de veiller à ce que ces armes ne soient plus jamais utilisées dans ce pays. Le Japon salue l'excellent travail accompli par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis et d'autres pays pour ce qui est de l'élimination des armes chimiques syriennes. Le Japon continue de jouer un rôle constructif en vue de l'accomplissement de cette tâche. En outre, le Japon s'est engagé à tout mettre en œuvre pour mener à bon terme le processus de destruction des armes chimiques abandonnées en Chine, et a fait des progrès considérables à cet égard.

Pour ce qui est de la Convention sur les armes biologiques (CIAB), le Japon se félicite des débats importants menés durant le processus intersessions en cours visant à promouvoir l'adoption de vues communes et la prise de mesures effectives dans la perspective de la prochaine Conférence d'examen, qui se tiendra en 2016. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer l'application de la CIAB, en mettant un accent particulier sur les mesures à prendre face aux progrès rapides réalisés dans le domaine des sciences de la vie et sur les questions liées aux articles à double usage.

Le Japon se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, prévue en décembre. Pour assurer une application efficace et sans heurts du Traité, il est essentiel que les États parties prennent les décisions qui s'imposent à la première Conférence des États parties, qui se tiendra l'année prochaine. Le Japon, fervent défenseur du Traité sur le commerce des armes, salue le rôle de chef de file que joue le Gouvernement mexicain durant la phase préparatoire actuelle et continuera à participer de manière constructive au processus préparatoire dans le cadre des préparatifs de la Conférence.

S'agissant des armes légères et de petit calibre, l'adoption par consensus du document final de la cinquième Réunion biennale des États témoigne de la volonté collective de la communauté internationale de régler les questions relatives à la gestion des stocks et d'assurer l'adéquation entre les ressources et les besoins dans le cadre de l'aide internationale sur le terrain. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre des mesures convenues dans le document final intitulé « La voie à suivre » contribuera utilement à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

En ce qui concerne la Convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel, l'adoption, en juin, par la troisième Conférence d'examen des documents finaux, à commencer par Maputo + 15, est un pas important. Elle reflète la volonté des États parties à s'acquitter de leurs obligations assorties de délais d'ici à 2025, notamment en matière de déminage. Le Japon, défenseur de longue date des programmes d'action de lutte contre les mines, continuera d'apporter son appui à ceux qui se heurtent à de graves difficultés en matière de déminage, en renforçant la coopération régionale, notamment la coopération Sud-Sud. En sa capacité de Président du Groupe d'appui à la lutte antimines, le Japon est également résolu à continuer à jouer un rôle actif dans la promotion de la lutte antimines.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'en ce qui concerne l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, le Japon préconise depuis longtemps de mener des activités de sensibilisation dans le monde entier, en particulier parmi les jeunes générations et notamment sur les incidences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires. Compte tenu de notre expérience historique particulière, nous n'oublions jamais l'importance de la sensibilisation au-delà des générations et des frontières nationales, qui permet notamment d'améliorer notre compréhension des aspects scientifiques de cette question. Étant donné qu'il s'agit d'une question universelle qui concerne tous les membres de la communauté internationale, nous espérons que le débat sur les incidences humanitaires des armes nucléaires ne servira pas seulement de moteur aux efforts de désarmement nucléaire mais servira également de pont et de catalyseur pour rapprocher les différentes écoles de pensée au lieu de les diviser.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde.

**M. Ceylan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux allégations infondées, que nous rejetons catégoriquement, formulées par une délégation.

Nous avons hélas été une nouvelle fois témoins d'une tentative de détourner l'attention des énormes destructions et souffrances humaines causées par le régime syrien en Syrie. La Turquie n'est pas seulement un refuge pour plus de 1,5 million de Syriens qui ont fui la Syrie pour sauver leur vie, elle permet également l'acheminement transfrontière de l'aide humanitaire afin qu'elle parvienne aux millions de personnes se trouvant du côté syrien de la frontière qui en ont désespérément besoin, allant ainsi bien au-delà de ses obligations internationales pour appuyer l'ONU. La Turquie ne regrettera jamais d'avoir fourni une aide humanitaire aux Syriens désespérés, mais ceux qui se méprennent sur le rôle singulier que joue la Turquie dans le maintien de la stabilité régionale et la promotion de la paix internationale ne pourront certainement pas en dire autant.

**M. Kim Ju Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : C'est la première fois que notre délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse suite aux observations faites

par une délégation sur la force de dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Nous répondons directement à la délégation du Japon.

Les Japonais font toute une histoire au sujet d'une attaque au missile ou d'un essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Je rappelle à la Première Commission que c'est le Gouvernement japonais qui a consacré cette année 250 millions de dollars au titre de son budget de la défense à l'achat et à la mise au point de missiles d'interception perfectionnés ainsi qu'au renforcement de ses capacités, et ce, semblerait-il, pour faire face à une telle attaque. Il prévoit également d'acquérir des chasseurs F-35, des avions de patrouille maritime P-1 et des hélicoptères de patrouille. Affirmer qu'il y a menace nucléaire et attaque au missile est une tentative astucieuse et sinistre de justifier l'accumulation d'armements par le Japon et son plan visant une nouvelle invasion de la République populaire démocratique de Corée.

Depuis sa défaite dans la Deuxième Guerre mondiale, le Japon n'a jamais renoncé à son projet de nouvelle invasion et a progressivement augmenté ses dépenses militaires. Il les a considérablement accrues au XXI<sup>e</sup> siècle, se préparant pleinement à mener à tout moment une agression à l'étranger. Le Japon a décidé de consacrer cette année 46 milliards de dollars aux dépenses militaires, soit une hausse de 2,8 % par rapport à l'année dernière. Il ne faut pas oublier que ces fonds servent principalement à la mise au point et à la fabrication de missiles perfectionnés nécessaires pour mener des attaques préventives contre d'autres pays.

L'affirmation du Japon concernant les exercices militaires en vue d'une agression à l'étranger vise à dissimuler son objectif : contrôler l'espace maritime et aérien entourant la péninsule coréenne en cas d'urgence. Ce sophisme astucieux a pour but également d'endormir la vigilance de l'opinion publique mondiale à l'égard d'un Japon de plus en plus militarisé et virant à droite, afin de satisfaire à tout prix son objectif de procéder à une nouvelle invasion. Le Gouvernement japonais actuellement en place est un rare exemple de gouvernement d'extrême-droite dans l'histoire du Japon depuis sa défaite durant la Deuxième Guerre mondiale. Un peu plus d'un an après son entrée en fonctions, ce gouvernement a adopté plusieurs lois pour jeter les bases juridiques lui permettant d'accroître ses armements. En fin d'année dernière, il a adopté des documents renforçant la puissance navale et aérienne de ses Forces d'autodéfense pour faire militairement échec aux pays et

aux régions limitrophes. Dans le même temps, le Premier Ministre et d'autres hauts responsables ont multiplié les efforts visant à faire du Japon un pays d'extrême-droite en se rendant au sanctuaire de Yasukuni.

L'accumulation d'armements et le plan projetant une nouvelle invasion par le Japon font aujourd'hui planer l'ombre de la guerre sur l'Asie du Nord-Est. On ne saurait accepter de telles manœuvres.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : Je ne veux pas renvoyer la balle au jeune et prometteur collègue de la République populaire démocratique de Corée – ce qui se produit presque chaque année, mais n'est pas productif. Néanmoins, par souci de clarté, je souhaite exercer brièvement mon droit de réponse suite à une remarque faite par la République populaire démocratique de Corée au sujet de l'armement du Japon.

Le Japon a pour principe de base le maintien d'une politique nationale exclusivement axée sur la défense, et n'aspire pas à devenir une puissance militaire faisant peser une menace sur d'autres pays. Le Japon continuera de suivre la voie sur laquelle il est jusqu'ici engagé en tant que pays épris de paix.

**M. Kim Ju Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Notre délégation n'estime pas nécessaire de répondre à des arguments surannés et très provocateurs. Tout le monde connaît notre position claire. Tout le monde, en Asie du Nord-Est, sait également que le Japon est en train de reconstituer sa puissance militaire – j'ignore dans quel but, mais cela est évident pour le monde entier.

Je tiens à rappeler ma position, à savoir que, compte tenu des théories d'un autre âge que la délégation japonaise invente chaque année contre la République populaire démocratique de Corée, je n'ai pas besoin de répondre à ses observations. De fait, la seule réponse que nous pouvons apporter à ces arguments absurdes avancés par la délégation japonaise consiste à rejeter l'intégralité de ce qu'elle a dit contre la République populaire démocratique de Corée.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : En réponse aux remarques faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, je ne répéterai pas la position japonaise puisque je l'ai déjà présentée lors de ma précédente prise de parole. Pour une explication plus détaillée, je renvoie à la page d'accueil du site Web du Ministère japonais des affaires étrangères.

*La séance est levée à 13 heures.*